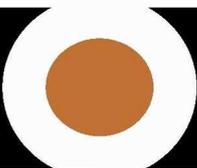


Commune de Houpeville

Révision du POS en Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation – Volume 1



Septembre 2010

Diagnostic et besoins



ELABORATION :

Prescrite le 29 novembre 2004

Enquête publique du 09-10-2009 au 09-11-2009

Approbation par délibération du 27 septembre 2010

CACHET DE LA MAIRIE :



Houppesville

Fiche d'identité



- **Population : 2 397 habitants en 2007**
- **Superficie : 2 079 hectares**
- **Localisation : Département Seine-Maritime (76)**

Située au cœur de la Forêt Verte, cette commune se distingue par sa ruralité avec de nombreux espaces boisés remarquables et des espaces agricoles entourant les zones urbanisées.

La commune est dotée d'un patrimoine historique, urbain et naturel marqué, de qualité.



SOMMAIRE

1. Contexte territorial	Page 6
1.1. Situation géographique et influences	Page 6
1.2. Historique	Page 8
1.2.1. Les origines du nom de la commune	Page 8
1.2.2. Le blason	Page 8
1.2.3. Les traces du passé	Page 9
1.3. Accessibilité de la commune	Page 11
1.3.1. Accessibilité routière	Page 11
1.3.1.1. Une desserte de proximité dense	Page 11
1.3.1.2. La desserte routière communale	Page 11
1.3.2. Réseau ferré	Page 14
1.3.3. L’accidentologie	Page 14
1.3.4. Les entrées de ville	Page 16
1.4. Intercommunalité	Page 17
1.4.1. La Communauté Rouen Elbeuf Austreberthe	Page 17
1.4.2. Le contrat d’agglomération de la région rouennaise	Page 20
1.5. Les documents supra-communaux	Page 20
1.5.1. La Directive Territoriale d’Aménagement (DTA) de l’estuaire de Seine	Page 20
1.5.2. Le Schéma Directeur de l’agglomération Rouen-Elbeuf	Page 21
1.5.3. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)	Page 27
1.5.4. Le Programme Local de l’Habitat (PLH)	Page 29
1.5.5. Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	Page 32

1.6. Les quartiers	Page 33
1.7. Synthèse	Page 35
2. Etat initial de l’environnement	Page 36
2.1. Milieu physique et patrimoine géologique	Page 36
2.1.1. Climat	Page 36
2.1.2. Géomorphologie	Page 36
2.1.3. Pédologie	Page 36
2.1.4. Hydrographie, hydrologie et qualité de l’eau	Page 38
2.1.4.1. Eau potable	Page 38
2.1.4.2. Assainissement	Page 38
2.2. Les risques naturels	Page 40
2.2.1. Risque inondation	Page 40
2.2.2. Les cavités souterraines et vides	Page 50
2.3. Les entités paysagères	Page 61
2.4. Occupation du sol	Page 66
2.5. Nuisances et risques liés aux activités humaines	Page 70
2.6. Synthèse	Page 76
3. Environnement socio-économique	Page 77
3.1. Démographie	Page 77

3.2. Habitat	Page 78
3.3. Projet démographique	Page 79
3.3. Economie	Page 81
3.3.1. Généralités	Page 81
3.3.2. Les exploitations agricoles	Page 83
3.3.3. Activités et tourisme	Page 83
3.4. Synthèse	Page 87

1. Contexte territorial

1.1. Situation géographique et influences

La commune de Houpeville se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Rouen, la CAR, qui a fusionné en janvier 2010 avec d'autres intercommunalités pour devenir la Communauté d'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

Houpeville est située dans le canton de Notre Dame de Bondeville (cf. figure 1).

L'aire urbaine définie par l'INSEE à partir des données des recensements de la population, permet d'appréhender les territoires polarisés par les centres urbains, au regard de l'emploi. Elle comprend ainsi un pôle urbain (soit une unité urbaine générant plus de 5000 emplois en 1999) et une couronne périurbaine sous influence.

Chaque commune périurbaine envoie ainsi au moins 40% de sa population active en emploi, travailler dans l'aire urbaine, c'est le cas de la commune d'Houpeville située en limite du pôle urbain de Rouen.

L'INSEE a également défini à partir des données de l'inventaire communal de 1988 des bassins d'attraction liés aux équipements. Les pôles de services intermédiaires sont ainsi des communes qui concentrent un certain niveau d'équipements (33 équipements communs tels que supermarchés, banque, collège, gendarmerie etc...) vers lesquels se rendent les habitants des communes alentours. **Houpeville se situe sous l'influence du pôle de services de Rouen.**

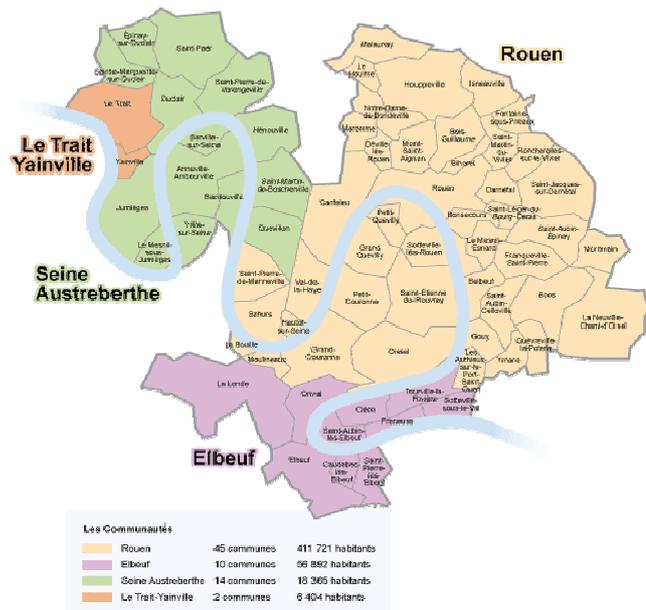
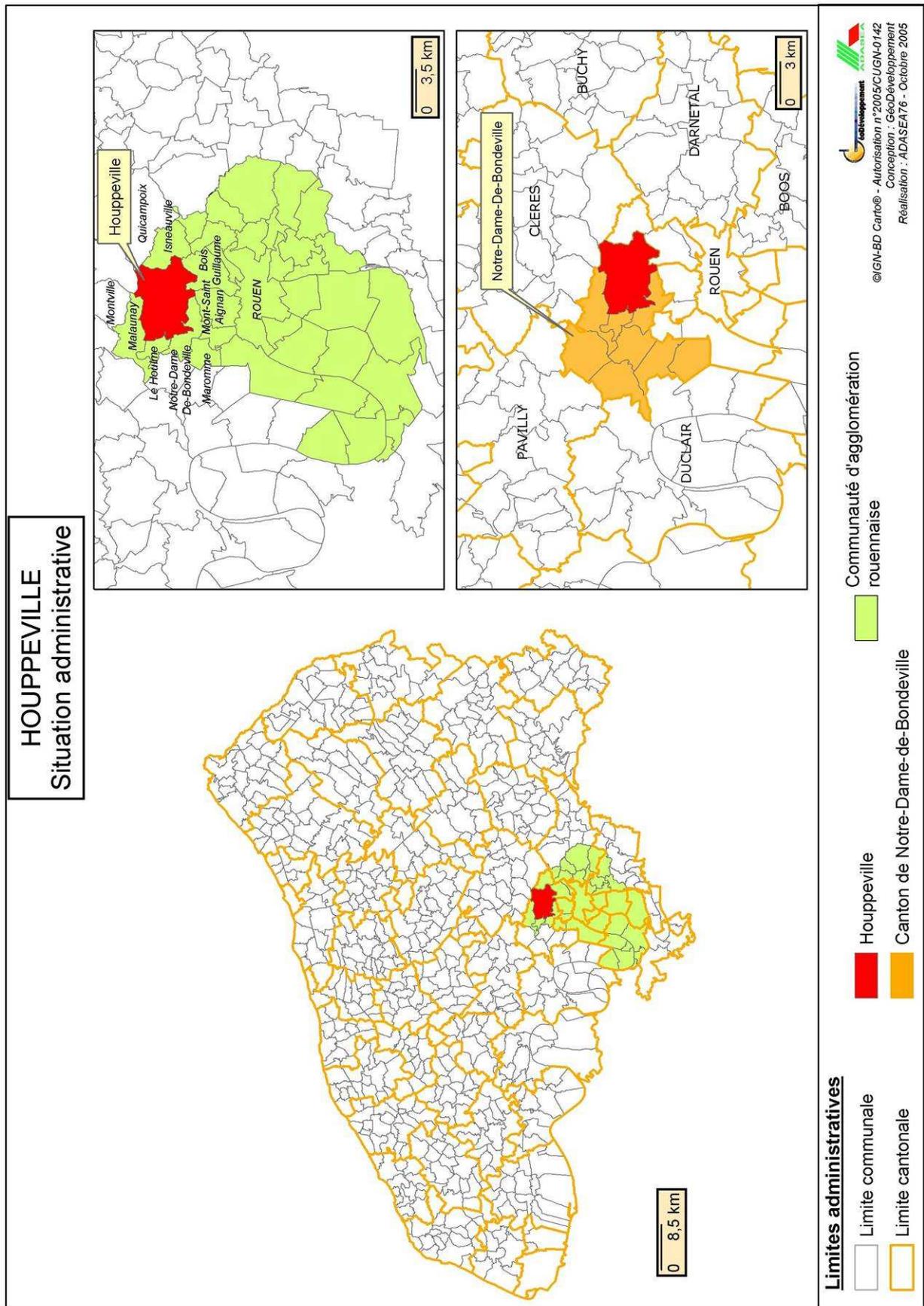


Figure 1 : La localisation de la commune d’Houpeville



1.2. Historique

1.2.1. Les origines du nom de la commune

Le nom Houpeville vient de « **Hoppevilla** » qui daterait du XIIème siècle, puis de « Huppeville » en 1291.



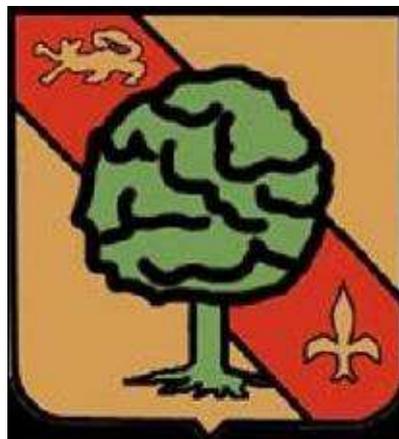
La signification de hoppevilla peut être interprétée de la façon suivante :

- « Hoppe » : venant de hoppo, semble venir d'un nom **d'homme, de type germanique** ;
- « Villa » : en latin se traduit par « **domaine rural** » et qui a fourni tant de suffixes de noms de lieux en Normandie.

1.2.2. Le blason

Le blason d'Houpeville a été réalisé en 1987. Les éléments le composant sont les symboles de la commune d'Houpeville :

- ↪ **L'arbre symbolise le passé, le présent et l'avenir** : le passé en raison de l'importance de la forêt verte dans l'histoire d'Houpeville et le présent & l'avenir par la persistance de l'importante couverture forestière ;
- ↪ L'alliance du **vert et du fond** insiste sur les conditions de pureté de l'air
- ↪ **Le léopard** matérialise l'appartenance d'Houpeville **à la Normandie** ;
- ↪ **La fleur de Lys** rappelle l'importante **donation faite par la Reine Blanche de Castille**.



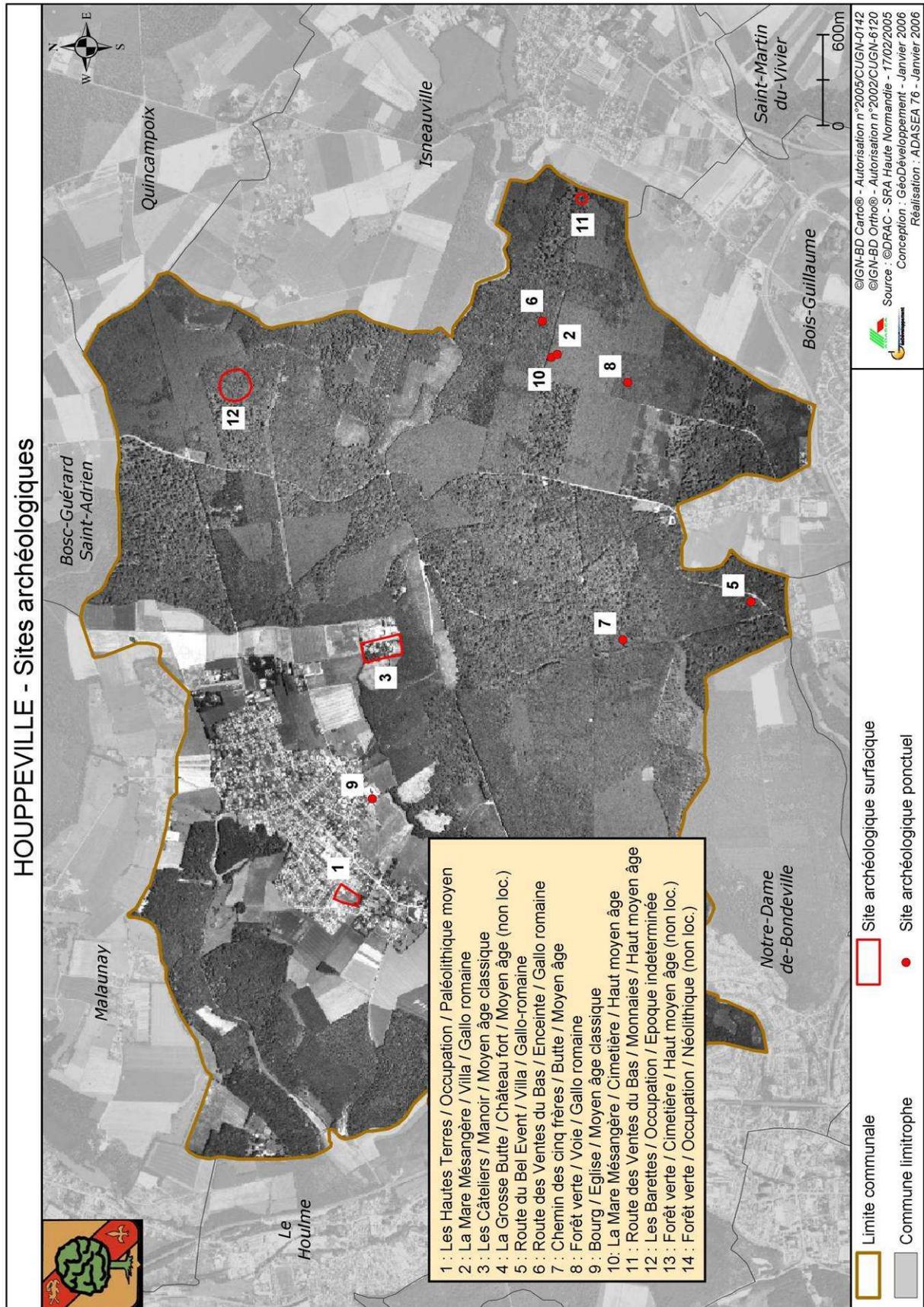
1.2.3. Les traces du passé

L'histoire de la commune de Houpeville a laissé son empreinte sur le territoire, en témoignage :

- L'actuelle église d'Houpeville (nef du XI^{ème} siècle et cœur du XVI^{ème} siècle)
Monument historique inscrit ;
- La forêt verte ;
- Le presbytère (1843) ;
- Le monument aux morts (XX^{ème} siècle) ;
- Les 14 sites archéologiques (cf. figure 2).



Figure 2 : Les sites archéologiques de la commune d’Houpeville



1.3. Accessibilité de la commune

1.3.1. Accessibilité routière

1.3.1.1. Une desserte de proximité dense

La commune d'Houpeville est également bien desservie par un réseau routier national de proximité (*cf. figure 3*) :

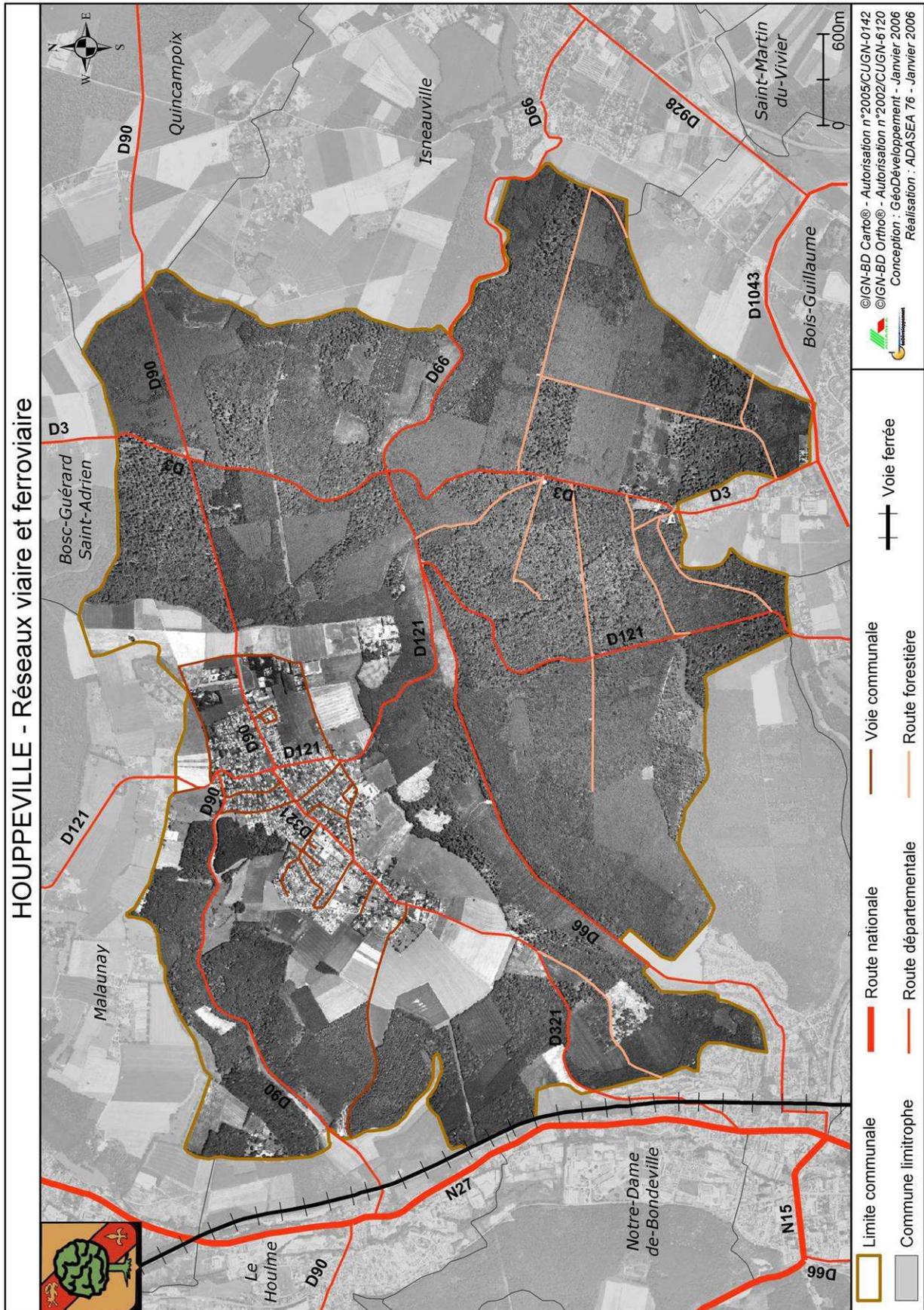
- **RD.6015** : axe Rouen-Le Havre partant de Maromme, accessible via la RN.27 (ces deux dernières nationales sont situées à environ 5 minutes) ;
- **RN.27 puis A.29 (Le Havre-St Quentin)** : axe Dieppe-Rouen, situé à l'Ouest d'Houpeville en limite communale ;
- **RN.28 puis A.28 (Rouen-Boulogne)** : à l'est d'Houpeville accessible via :
 - La RD.1043 (rocade Bois-Guillaume) à environ 10 minutes de route du centre-bourg ;
 - La RD.66 et RD.928 via Isneauville, également à 10 minutes de route du centre-bourg .

1.3.1.2. La desserte routière communale

La ville d'Houpeville est traversée par cinq départementales (*cf. figure 4*) :

- **RD.3** : traverse la Forêt Verte de Bois-Guillaume à Bosc-Guérard-Saint-Adrien ;
- **RD.66** : traverse la commune d'Est en Ouest, liaison Notre-Dame-de-Bondeville vers Isneauville, via la Forêt Verte ;
- **RD.90** : relie Quincampoix au Houlme en traversant la forêt puis le bourg ;
- **RD.121** : traverse la Forêt Verte puis le bourg par l'axe Mont-Saint-Aignan-Malaunay ;
- **RD.321** : part du centre-bourg de Houpeville vers Notre-Dame-de-Bondeville.

Figure 4 : La desserte routière et ferroviaire de la commune d’Houpeville



1.3.2. Réseau ferré

La **ligne** SNCF **Paris-Le Havre** passe en **limite communale Occidentale** d'Houpeville.

La **gare la plus proche** se situe à Maromme. Elle est accessible à environ dix minutes de route en voiture, à partir du bourg.

La ligne est empruntée par le **transport** des **voyageurs**, mais également par le transport de **marchandises**.

1.3.3. L'accidentologie

Les axes routiers de la commune d'Houpeville, très fréquentés aux heures de migrations pendulaires, sont dangereux comme le montrent les relevés d'accidentologie ci-après fournis par la Préfecture de Seine-Maritime.

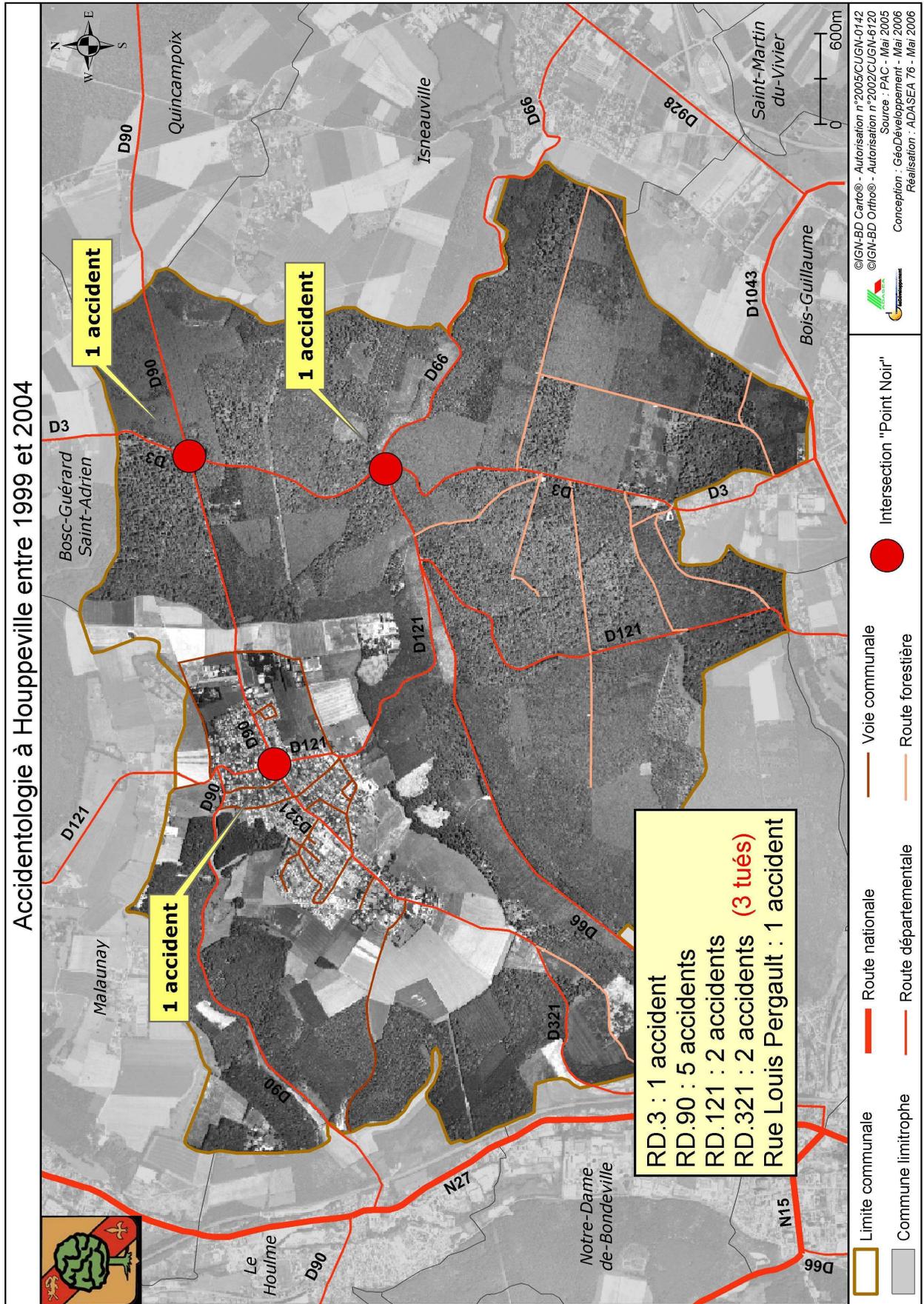
Les routes ayant le taux d'accidentologie le plus élevé sont : la RD.3, la RD.90, la RD.121 et la RD.321. On note de nombreux blessés aux intersections des routes départementales. L'ensemble de ces accidents, recensés entre 1999 et 2004 a été cartographié (*cf. figure 5*).

L'insécurité routière



**Entre le mois de septembre 1999 et août 2004,
14 accidents corporels ont été recensés, provoquant 3
morts et 5 blessés graves**

Figure 5 : L’accidentologie sur la commune d’Houpeville



1.3.4. Les entrées de ville

La ville d’Houpeville possède cinq entrées de ville :



Entrée Nord RD.121

Seule l’entrée de ville RD.121 Nord est maladroitement marquée, la municipalité a prévu de la replacer, des études de sécurisation ont été réalisées et des travaux sont en cours de réalisation.



Entrée Sud RD.121

Sortie Sud RD.121



Entrée Nord Ouest RD.90



Entrée Est RD.90



Entrée Sud Ouest RD.321

1.4. Intercommunalité

1.4.1. La Communauté de Rouen Elbeuf Austreberthe

La communauté d'agglomération rouennaise (créée le 23 décembre 1999), devenue en septembre 2002 **Agglo. Rouen Haute-Normandie**, regroupe **37 communes** soit **391 375 habitants en 1999**.

Elle s'est fondue dans la CREA depuis le 1^{er} janvier 2010, qui s'étend sur 71 communes pour près de 500000 habitants. (cf. figure n°6)

Cette structure intercommunale possède des compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

Les **compétences obligatoires** :

- **Aménagement de l'espace communautaire ;**
- **Développement économique ;**
- **Equilibre social de la ville ;**
- **Politique de la ville.**

Les **compétences optionnelles** :

- **Assainissement ;**
- **Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;**
- **Equipements sportifs et culturels.**

Figure 6 : Les communes de la CREA

Nom de la commune	Nombre d'habitants (INSEE 2009)
Rouen	110 276
Sotteville lès Rouen	30 713
Saint Etienne du Rouvray	27 815
Le Petit Quevilly	22 404
Le Grand Quevilly	21 305
Mont Saint Aignan	21 150

Elbeuf	17 494
Canteleu	14 651
Bois Guillaume	13 370
Maromme	11 977
Saint-Etienne-du-Rouvray	11 892
Oissel	11 616
Déville lès Rouen	10 520
Caudebec-les-Elbeuf	9 782
Darnétal	9 531
Grand-Couronne	9 507
Petit Couronne	8 775
Bihorel	8 664
Saint-Pierre-les-Elbeuf	8 429
Saint-Aubin-les-Elbeuf	8 165
Notre Dame de Bondeville	7 328
Bonsecours	7 003
Le Mesnil Esnard	6 965
Malaunay	5 975
Cléon	5 824
Franqueville Saint Pierre	5 553
Le Trait	5 292
Le Houlme	4 188
Duclair	4 168
Saint Léger du Bourg Denis	3 292
Boos	3 102
Amfreville la Mi Voie	3 056
Saint Jacques sur Darnétal	2 633
Houpeville	2 437
Isneauville	2 405
Tourville-la-Rivière	2 350
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 272
La Londe	2 239
Belbeuf	2 123
La Neuville-Chant-d'Oisel	1 895
Saint Martin du Vivier	1 835
Jumièges	1 736
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	1 663
Saint-Martin-de-Boscherville	1 497
Montmain	1 359
Sahurs	1 334
Hénouville	1 269

Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	1 240
Saint-Paër	1 222
Anneville-Ambourville	1 153
Roncherolles sur le Vivier	1 132
Ymare	1 125
Yainville	1 112
Orival	990
Saint-Aubin-Celloville	976
Saint-Aubin-Epinay	972
Freneuse	948
Quévreville-la-Poterie	947
Moulineaux	903
La Bouille	818
Gouy	788
Val de la Haye	764
Saint-Pierre-de-Manneville	745
Sotteville-sous-le-Val	671
Le-Mesnil-sous-Jumièges	633
Bardouville	630
Quevillon	628
Fontaine sous Préaux	557
Berville-sur-Seine	556
Epibay-sur-Duclair	503
Yville-sur-Seine	435
Hautot sur Seine	349
Total	499 626

Houpeville est une des communes de la CREA qui a **la plus grande superficie.**

1.4.2. Le contrat d’agglomération de la région rouennaise

L’agglomération de Rouen s’est engagée dans une démarche de contrat d’agglomération sur le territoire des 45 communes de l’ancienne Communauté d’agglomération de Rouen Haute-normandie dont la commune d’Houpeville.

Ce contrat d’agglomération permet le **financement d’actions d’intérêt supracommunal**. Il a été signé le 5 décembre 2003.

1.5. Les documents supra-communaux

1.5.1. La Directive Territoriale d’Aménagement (DTA) de l’estuaire de Seine

La DTA est un **document d’aménagement et d’urbanisme** qui vise à favoriser et à organiser le **développement d’activités** dans un **souci de protection et de mise en valeur du territoire** concerné. Le territoire de la DTA Estuaire de Seine est composé de 942 communes dont Houpeville et relève de trois départements : Calvados, Eure et Seine-Maritime.

Approuvée depuis le 10 juillet 2006, ses grandes orientations sont :

- 1- Renforcer l’ensemble portuaire normand dans le respect du patrimoine écologique des estuaires ;
- 2- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, prendre en compte les risques ;**
- 3- Renforcer les dynamiques de développement des différentes parties du territoire.**

A priori, il semble que la commune d’Houpeville soit plus particulièrement concernée par les orientations 2 & 3.

1.5.2. Le Schéma Directeur de l’agglomération Rouen-Elbeuf

Le Schéma Directeur de l’agglomération de Rouen-Elbeuf a été approuvé le 2 février 2001. **Elaboré sous le régime juridique antérieur à la loi SRU, son contenu reste celui des Schémas Directeur.** Pour être maintenu le Schéma Directeur devra être révisé avant le 14 décembre 2010 (article L.122-18, 2^{ème} alinéa.)

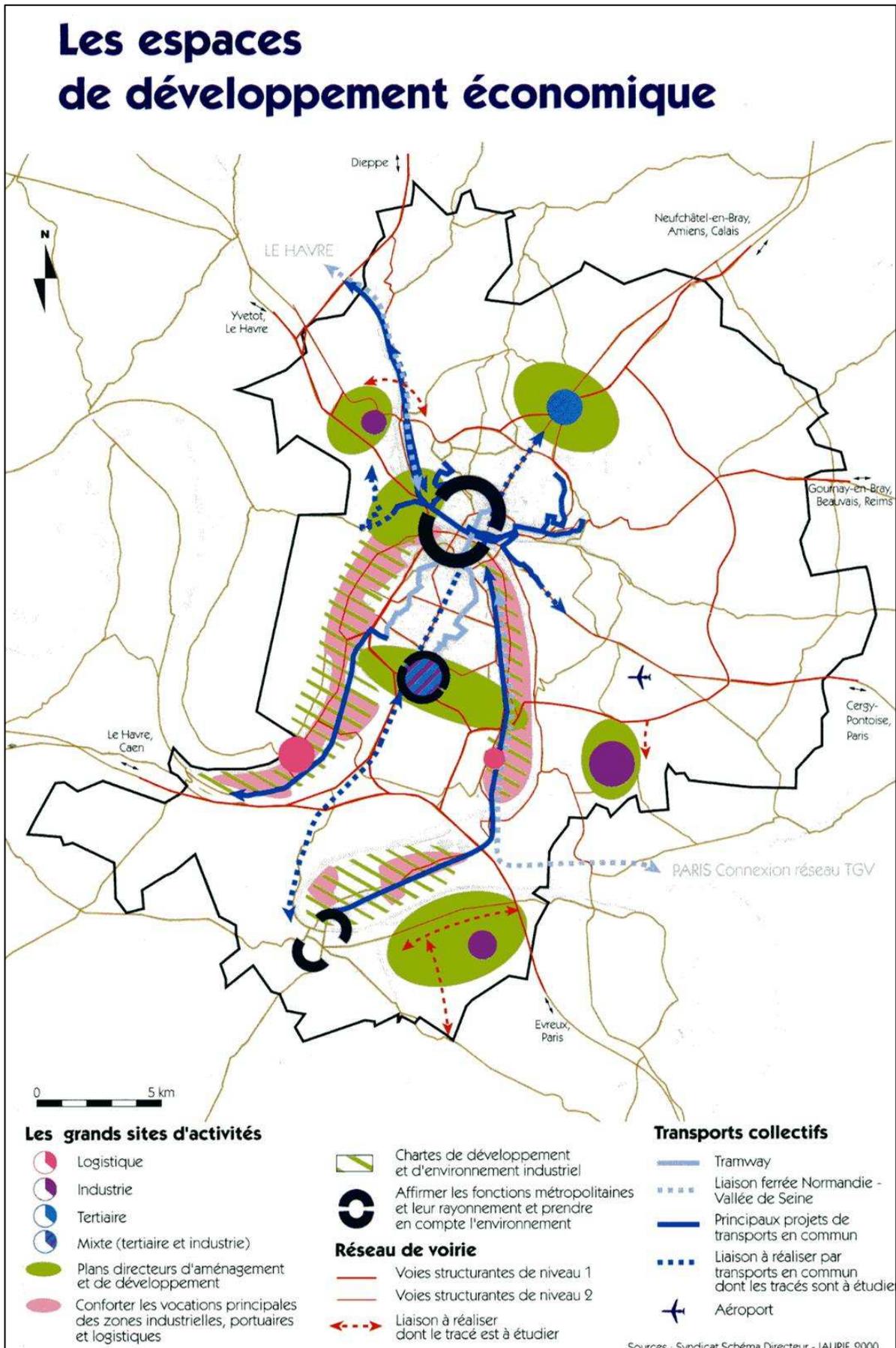
Son aire d’intervention comprend 66 communes initiales, dont Houpeville, auxquelles ont été rattachées du fait de l’extension du périmètre de la communauté d’agglomération de Rouen, les communes d’Hautot sur Seine, Sahurs et Saint-Pierre-de-Manneville, depuis août 2004.

Le Plan Local d’Urbanisme d’Houpeville doit être compatible avec le Schéma Directeur de l’agglomération de Rouen. Ce dernier propose une organisation rationnelle de l’espace, notamment en servant de cadre aux politiques d’aménagement et de protection.

A noter, lors de sa séance du **2 février 2009, le Comité syndical a décidé de lancer la procédure de révision du Schéma Directeur et l’élaboration d’un nouveau SCoT.**

La première phase de travail jusqu’à l’automne 2009 consistera à faire le bilan du document et de sa mise en œuvre au regard de l’évolution des enjeux et du contexte. Une commission SCoT réunissant les membres du Bureau et des délégués syndicaux a été constituée pour suivre les travaux de la révision.

Figure 7 : Les espaces de développement économique du Schéma Directeur



Ce Schéma Directeur se fixe un double objectif de croissance économique et démographique. Pour y parvenir, les orientations d’aménagement du territoire s’articulent autour de quatre principes :

- Structurer l’évolution urbaine ;
- Organiser l’espace autour des sites clés ;
- Conjuguer environnement et aménagement ;
- Concevoir un réseau d’infrastructures qualitatives.

Sept territoires ont été distingués dans le Schéma Directeur :

- | | |
|--------------------|---------------|
| - Rouen | Aubette-Robec |
| - Rive gauche | Plateau Nord |
| - Secteur d’Elbeuf | Plateau Est |
| - Vallée du Cailly | |

Le Plateau Nord est composé de 8 communes :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| - Bihorel | - Isneauville |
| - Bois Guillaume | - Mont-Saint-Aignan |
| - Fontaine-sous-Préaux | - Quicampoix |
| - Houpeville | - Saint-Martin-du-Vivier |

Comme précisé dans la carte ci dessus (*cf. figure n°7*), issue du Schéma Directeur, **le secteur du Plateau Nord joue un rôle dans le développement économique de l’agglomération, mais Houpeville se situe en marge de ce développement.**

Il est intéressant de remarquer qu’Houpeville a un rôle important à **jouer à l’échelle du Schéma Directeur pour les thèmes relevant du cadre de vie** (*cf. figures n°8 & 9*).

En ce qui concerne les objectifs chiffrés démographiques du Schéma Directeur Rouen Elbeuf, il faut préciser que ce document insiste sur les principes de mixité sociale. Le nombre de logements individuels et collectif à construire entre 1999 et 2020 est 290 logements (140 individuels et 150 collectifs) sur le secteur du Plateau Nord auquel appartient Houpeville. Cela représente 9% des constructions nouvelles prévues sur le territoire du Schéma directeur.

Figure 8 : Le paysage et les espaces naturels du Schéma Directeur



Houpeville doit jouer un rôle dans le cadre de la ceinture verte et de la trame verte :

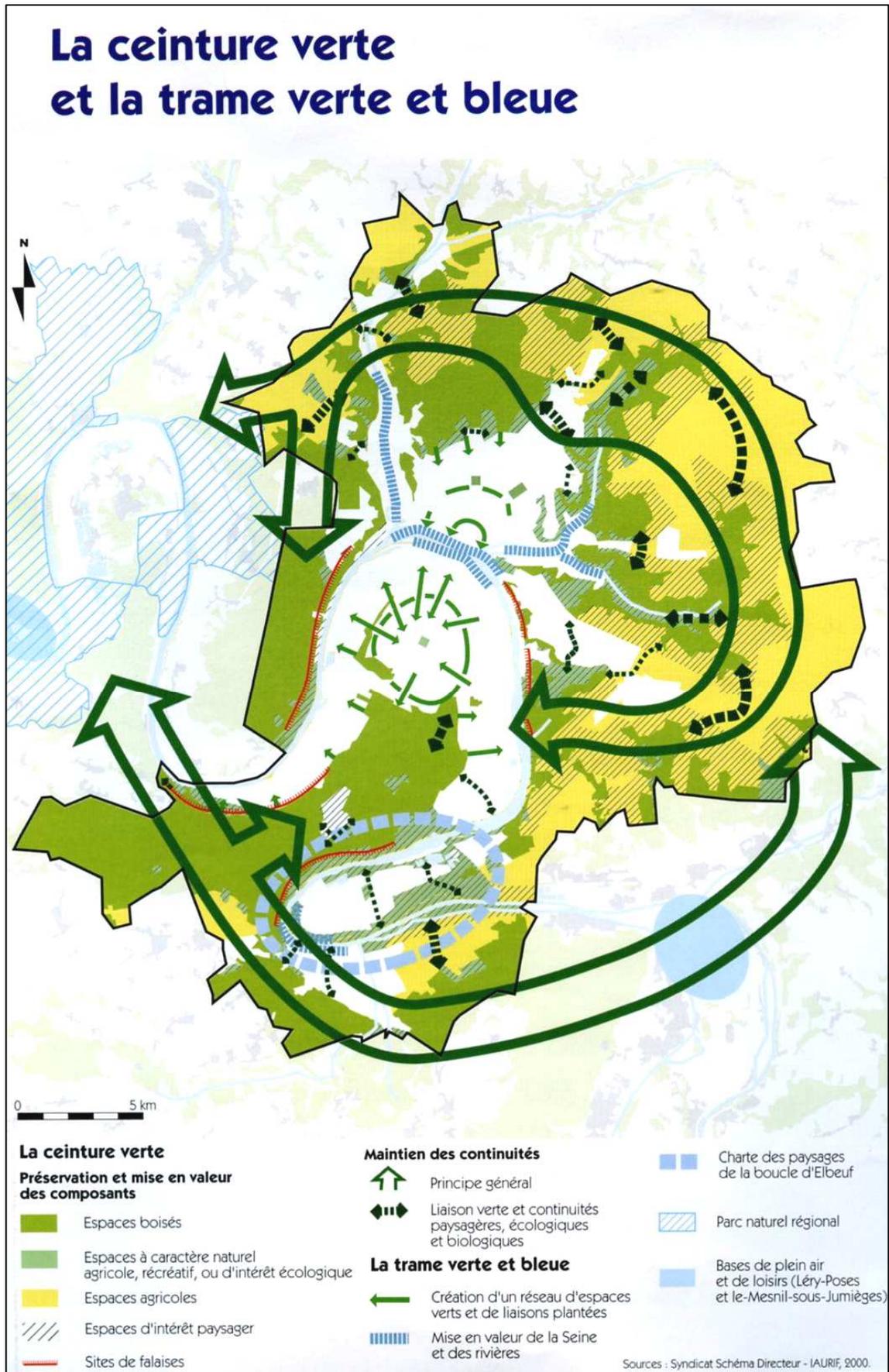
- **Préservation et de mise en valeur des composants de la ceinture verte** (espace boisés, espaces à caractères agricoles, récréatifs ou d'intérêt écologique, espaces agricoles, espaces d'intérêts paysagers) ;
- **Maintien de la continuité de la ceinture verte** (liaison verte et continuités paysagères, écologiques et biologiques) ;
- **Trame verte** : création d'un réseau d'espaces verts de liaisons plantées.

Concernant le **paysage et les espaces naturels** Houpeville est également fortement représenté, Houpeville est cité pour son :

- **Site et paysage rural majeur ;**
- **Massif boisé à vocation de loisirs ;**
- **Unité de paysagère à caractère naturel dominant ;**
- **Espace naturel d'intérêt local et d'intérêt national ou communautaire ;**
- **Sentier de grande randonnée ;**
- **Espace agricole.**



Figure 9 : La ceinture verte et la trame verte et bleue du Schéma Directeur



1.5.3. Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Le **Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l’agglomération rouennaise a été approuvé le 11 février 2000**. Il intéresse les 33 communes qui composaient la communauté d’agglomération rouennaise avant l’adhésion de la commune de la Roncherolles-sur-le-Vivier.

Le Plan Local d’Urbanisme d’Houpeville doit être compatible avec les dispositions du PDU approuvé.

Le PDU inscrit comme principes prioritaires le développement des transports collectifs et des modes non polluants (deux roues, piétons...) ainsi que la nécessité de rendre cohérent urbanisme et transports par l’implantation des activités et de l’habitat à proximité des axes de transports collectifs.

Définissant le cadre de l’organisation des déplacements pour toutes les communes de l’agglomération, le PDU poursuit trois objectifs essentiels :

- **Organiser et satisfaire les besoins de déplacements**, en maîtrisant la circulation automobile et l’utilisation de la voiture particulière et en développant l’usage des transports collectifs ;
- **Préserver l’environnement et optimiser le partage de l’espace**, en favorisant les modes les moins consommateurs d’espace (marche, vélo, Transport Collectif) et en luttant contre la pollution, les nuisances et les accidents ;
- **Rendre cohérents urbanisme et transports** ; en localisant les activités pour en permettre une bonne desserte, en limitant l’étalement urbain, en renforçant le poids des centres, en densifiant et en développant l’habitat et les activités à proximité des axes de transports en commun.

En matière de cohérence entre urbanisme et transport collectif, le PDU prévoit un certain nombre de mesures visant à privilégier le développement à proximité des axes de transports structurants. Ces mesures peuvent porter sur la réglementation du stationnement pour les activités.

Pour les communes périurbaines, comme Houpeville, PDU prévoit pour la maîtrise de l'urbanisation deux types de mesure :

- **Une ouverture limitée des territoires à l'urbanisation au plus près des équipements publics existants**, en fixant comme objectif maximal de croissance démographique pour la commune le taux de croissance sur l'ensemble de l'agglomération ;
- La **production de quartiers équilibrés en terme de programmes de logements, d'activités de services et d'espaces verts.**

Le PDU de l'agglomération est actuellement en cours de révision.

1.5.4. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat du district de l'agglomération rouennaise (devenu depuis communauté d'agglomération rouennaise), regroupe 45 communes, un premier PLH a été réalisé en 1999, un second en 2007 (PLH 2007-2013).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Houpeville doit être compatible avec les dispositions du Programme Local d'Habitat approuvé.

La commune **d'Houpeville fait partie du « Plateau Nord »** au même titre que Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville (*cf. figure n°10*).

Les objectifs du PLH pour les plateaux Nord sont les suivants :

- Un **objectif de production de 313 logements par an**, soit une croissance annuelle du parc de 1,6%, avec un enjeu de rééquilibrage territorial pour répondre aux besoins des populations à revenus faibles et moyens ;
- **Développer l'offre locative sociale** : accueillir les jeunes ménages en début de parcours résidentiel et assurer l'accès au logement sur le secteur pour les ménages aux revenus faibles et moyens ;
- **Développer l'offre très sociale** et répondre aux besoins spécifiques : partager les objectifs de solidarité de l'agglomération ;
- **Développer l'offre en accession à coûts maîtrisés**, en particulier en direction des actifs de la zone d'emploi des plateaux nord ; des ménages qui quittent l'agglomération pour pouvoir accéder à la propriété ; des seniors qui souhaitent rester ou revenir dans l'agglomération dans un logement plus confortable et à proximité des services.

Les objectifs pour l’offre neuve sont les suivants :

	Objectif annuel	Publics cibles	Types de produits	Remarques
Parc social PLS-PLUS	118	- Jeunes actifs et demandeurs du bassin d'emploi	- Immeubles - maisons de ville	- Rattrapage pour les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU - Diversifier les loyers de sortie - Favoriser les parcours résidentiels
Parc très social Et logt temporaire / résidences sociales	20	- Ménages avec un besoin de logement adapté - Ménages défavorisés dans un parcours d'insertion par le logement	- PLA-I diffus - Résidences sociales, petites structures	Privilégier la localisation à proximité des services et des réseaux de transports
Accession à coûts maîtrisés	50	- Actifs du pôle d'emploi - Ménages actifs quittant l'agglomération - seniors	- PSLA - Accession sécurisée	- Diversifier la forme de ces logements allant du 3 au 5 pièces - A mener en partenariat avec les opérateurs
Accession et locatif à coût de marché	125	Ceux du marché privé : - ménages aux revenus suffisants - investisseurs	- Immeubles - Maisons de ville	Encourager les opérations mixtes privé/social
Total	313			

De plus, pour le parc privé ancien, deux objectifs ont été également été donnés :

1. Suivi de l'évolution des logements étudiants en lien avec la localisation des sites d'enseignements et de formations

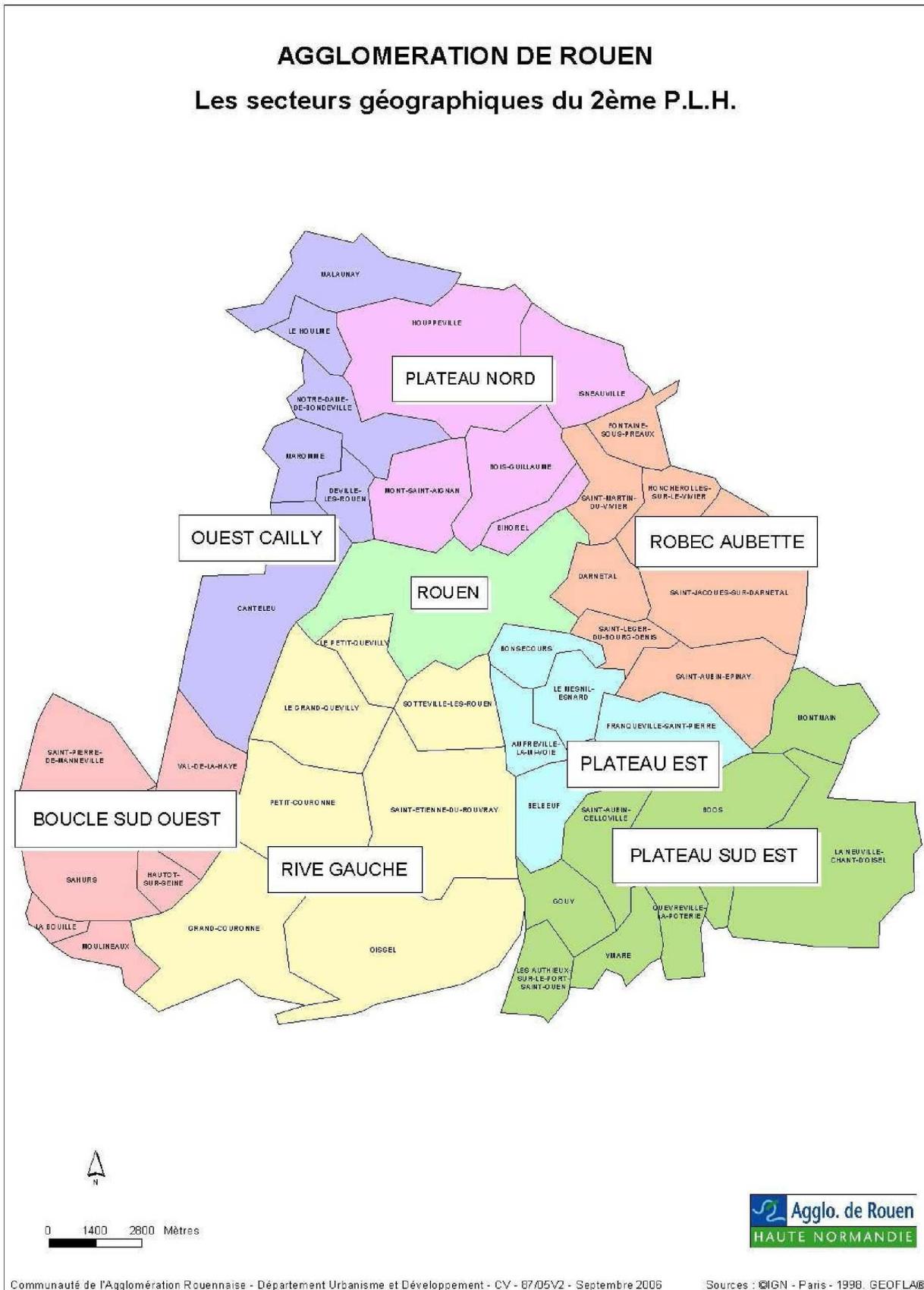
2. Parc locatif privé :

- Développer une offre de logements conventionnés, de type PST, disposant d'une bonne situation urbaine ;

- Public cible : jeunes ; ménages modestes ; personnes vieillissantes.

Les communes du Plateau Nord (Mont-Saint-Aignan, Bois-Guillaume, Bihorel, Isneauville et Houpeville) représentent au total 46 194 habitants en 2007, elles doivent construire 313 logements par an sur la période 2007-2013.

Figure 10 : Secteurs géographique du 2^{ème} PLH



1.5.5. Le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE, approuvé le 20 septembre 1996 concourt à l’aménagement du territoire et du développement durable du bassin Seine- Normandie par **la mise œuvre d’une gestion globale et équilibrée de l’eau et des milieux aquatiques.**

Les **enjeux** majeurs du SDAGE sont les suivants :

- **Gestion et protection des milieux aquatiques ;**
- **Gestion qualitative de la ressource ;**
- **Gestion quantitative de la ressource, prévention et gestion des risques, les inondations et les étiages.**

Depuis la loi du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l’eau, le **PLU doit intégrer dans un rapport de compatibilité les orientations fondamentales d’une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE.**

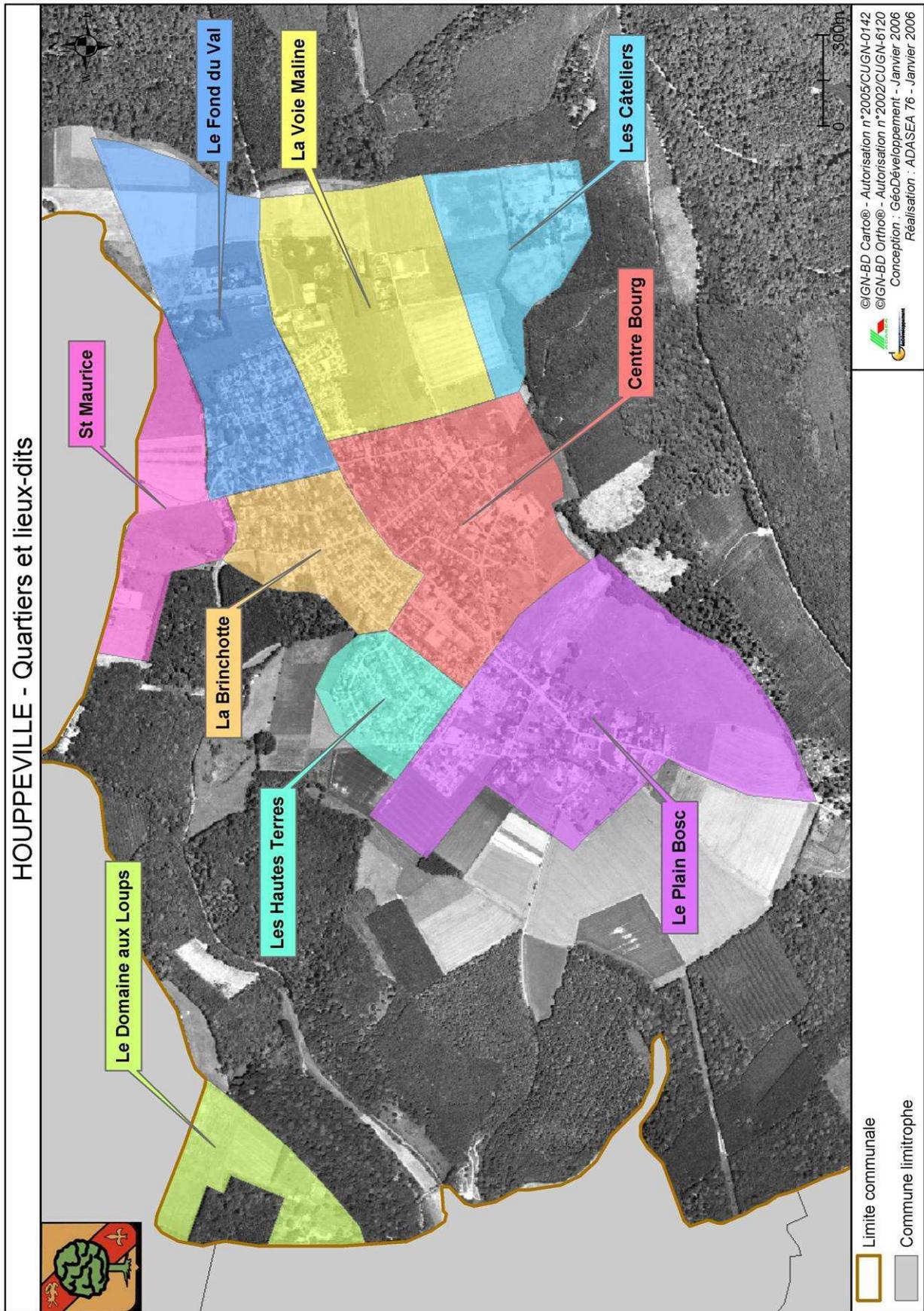
1.6. Les quartiers

La municipalité a défini 9 quartiers (cf. figure n°11), qui correspondent aux quartiers « vécus » par les habitants, ils peuvent donc différer des quartiers administratifs. Les neufs quartiers « vécus » sont les suivants :

- **Le fond du Val ;**
- **La Voix Maline ;**
- **Les Câteliers ;**
- **Le Centre-bourg ;**
- **Le domaine aux loups.**
- **Saint-Maurice ;**
- **La Brinchotte ;**
- **Les Hautes-Terres ;**
- **Le plein Bosc ;**



Figure 11 : Les hameaux de la commune d’Houpeville



1.7. Synthèse

Atouts / Forces... ...à préserver et/ou valoriser	Contraintes / Faiblesses... ...à prendre en compte et à atténuer
<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau routier national de proximité dense (<i>RN.15, RN.27 et RN.28</i>) • Proximité de la gare de Maromme et du Houlme/Malaunay • Un réseau routier dense (<i>5 routes départementales traversent le territoire</i>) • De nombreux moyens mutualisés grâce à la CAR (<i>déchets, assainissement, transports en commun...</i>) • Des entrées de bourg bien marquées (<i>à l'exception d'une seule</i>) • Ceinture verte de l'agglomération rouennaise (<i>forêt verte...</i>) • De nombreux sites archéologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Une entrée de bourg à repositionner (<i>virage</i>) • La RD.121 (<i>qui passe dans le bourg</i>) pourrait reporter une partie de son transit sur la RD.3 • Accidentologie sur les routes départementales (<i>intersections RD.3/RD.66, RD.3/RD.90, RD.121/RD.321...</i>)
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer le cadre de vie « champêtre » de la commune bien qu'appartenant à l'agglomération de Rouen. • Conserver le caractère « champêtre » de la commune malgré un réseau routier national et départemental dense. 	

2. Etat initial de l'environnement

2.1. Milieu physique et patrimoine géologique

2.1.1. Climat

Le climat qui règne à Houpeville est de type océanique, tempéré et humide. Il se caractérise par des températures moyennes douces et une amplitude thermique moyenne de 14°C.

Les précipitations moyennes annuelles sont de 840mm, on peut considérer que le territoire communal est un lieu moyennement arrosé par rapport au contexte régional. La répartition saisonnière des précipitations est équilibrée mais toutefois un peu plus élevée en automne.

Les vents dominants sont d'ouest mais la topographie locale peut influencer sur leur répartition.

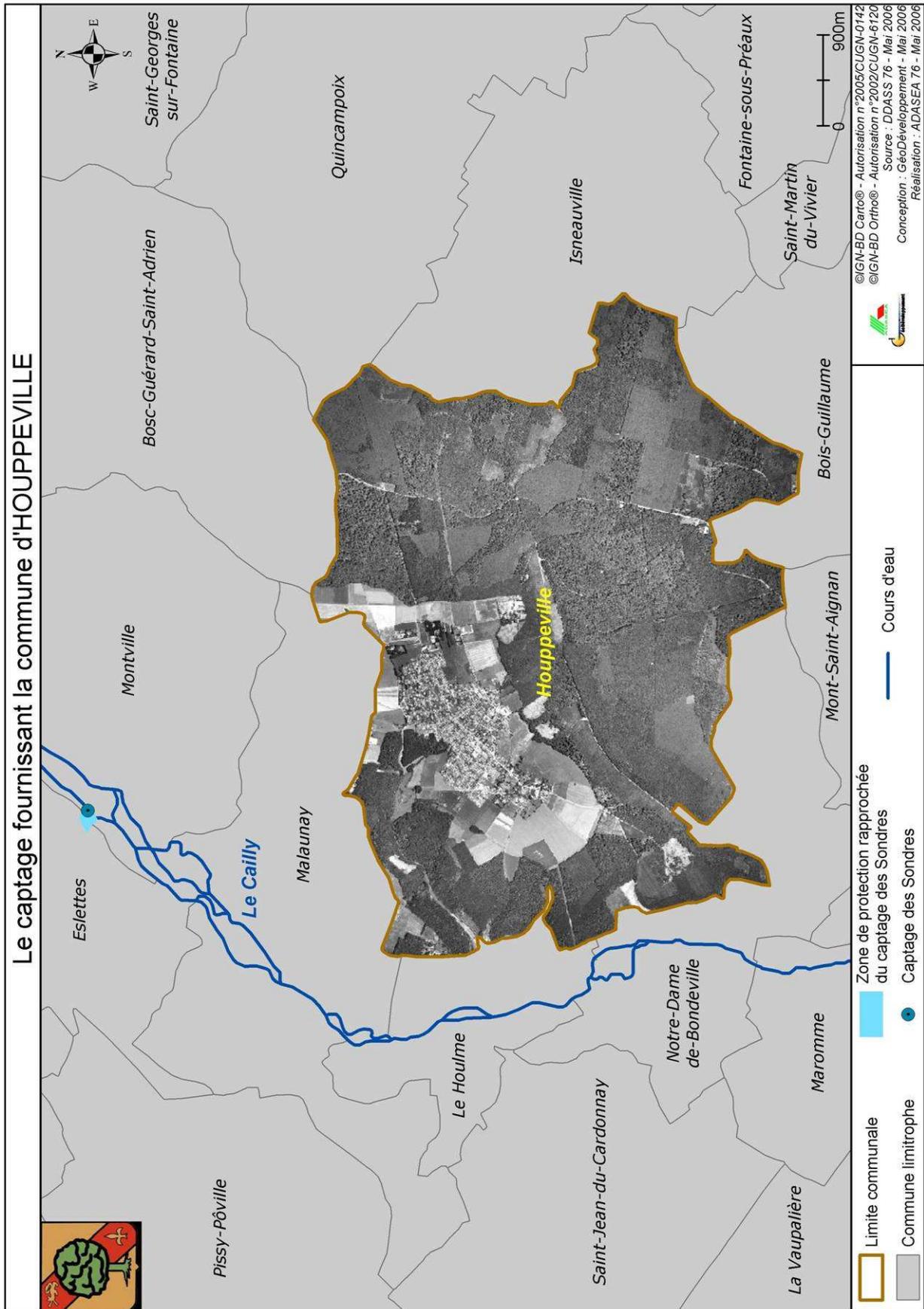
2.1.2. Géomorphologie

Le territoire de la commune d'Houpeville est situé sur **le plateau nord de Rouen, à environ 150 mètres d'altitude**. La commune est encadrée par la forêt verte. Une vallée sèche traverse le territoire communal au sud et à l'ouest. Un plateau surmonte la vallée du Cailly située à l'ouest de la commune, ses coteaux étant occupés par des espaces boisés communaux et privés.

2.1.3. Pédologie

La commune se situant principalement sur un plateau, la géologie du territoire est assez homogène. **Le sol est constitué d'une assise de craie surmontée d'argile à silex puis d'une couche épaisse de limons des plateaux**. Ce type de sol est propice aux cultures agricoles, notamment par la présence des limons qui participent à la fertilité du sol.

Figure 12 : Le captage fournissant la commune d’Houpeville



2.1.4. Hydrographie, hydrologie et qualité de l’eau

2.1.4.1. Eau potable

L’eau potable de la commune d’Houpeville est fournie par le captage des Sondres à Montville (*cf. figure 12*).

Il n’y a pas de problème de capacité pour l’eau potable.

2.1.4.2. Assainissement

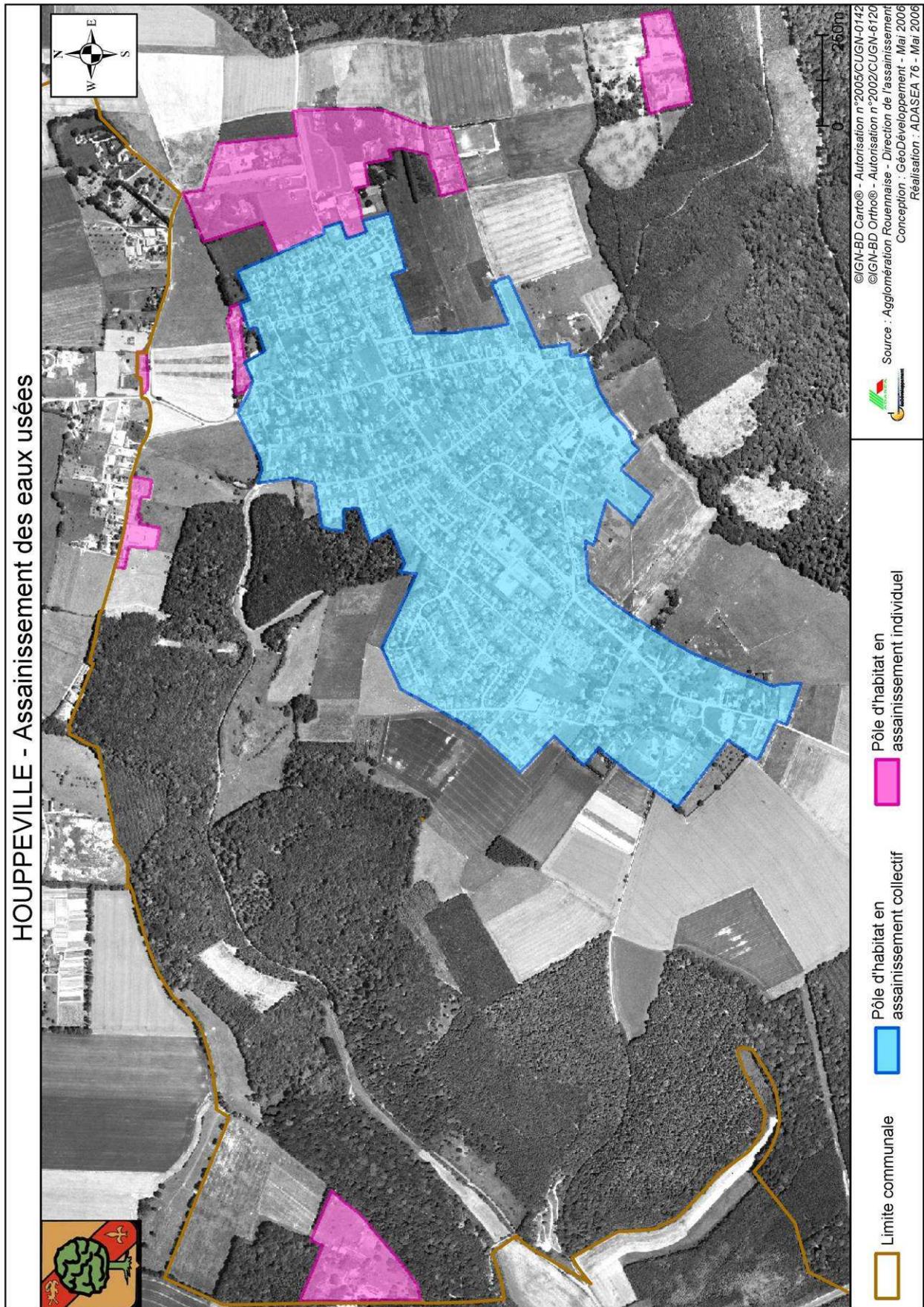
La majeure partie des zones bâties de la commune est en assainissement collectif.

Seuls les pôles d’habitat suivants sont en assainissement individuels :

- L’intégralité du hameau des Câteliers ;
- L’intégralité du hameau Saint Maurice ;
- L’Est du hameau de la Voix Maline ;
- L’Est du hameau du Fond du Val.



Figure 13 : Le réseau d’assainissement de la commune d’Houpeville



2.2. Les risques naturels

2.2.1. Risque inondation

Une inondation est liée à la submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

Dans notre région, elle est généralement due à :

- une augmentation du débit d'un cours d'eau ;
- à la saturation en eau d'axes de ruissellements provoquée par des pluies importantes et des épisodes orageux ;
- à la stagnation des eaux en plaine à la suite de pluies durables ;
- à la remontée de nappes phréatiques.

L'ampleur de l'inondation varie en fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations ;
- la surface et la pente du bassin versant ;
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à l'écoulement et à l'accumulation des eaux.

La commune d'Houpeville fait parti du bassin versant du Cailly, dont la superficie est de 246 km².

Par l'arrêté préfectoral du 01/10/2005, la commune est intégrée au SAGE Cailly-Aubette-Robec d'une superficie de 402km² comprenant 71 communes.

Les objectifs du SAGE sont les suivants :

- **sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de ruissellement ;**
- **garantir la pérennité en qualité et en quantité de la ressource en eau potable ;**
- **développer une approche globale et équilibrée des milieux et écosystèmes liés à l'eau.**

Sur la commune d’Houpeville, 4 états de catastrophes naturelles ont été déclarés :

- les inondations ont été déclarées par les arrêtés du 3 novembre 1987, du 7 octobre 1988 et du 1^{er} juillet 1997 et du 25 décembre 1999
- les coulées de boue ont été déclarées par les arrêtés du 1^{er} septembre 1987, du 7 mai 1988, du 16 juin 1997 et du 25 décembre 1999

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	03/11/1987	11/11/1987
Inondations et coulées de boue	07/05/1988	09/05/1988	07/10/1988	23/10/1988
Inondations et coulées de boue	16/06/1997	17/06/1997	01/07/1997	08/07/1997
Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

02/07/2007

Ci-dessus, les arrêtés de catastrophes naturelles recensés sur le site du ministère de l’Ecologie, du Développement et de l’Aménagement durables, prim.net.

Ci-après, la cartographie des axes de ruissellement identifiés dans l’atlas cartographique du SAGE Cailly - Aubette – Robec :

HOUPEVILLE

Diagnostic

- Ruisselements depuis le plateau de Saint Maurice et le long de Houpeville en direction de la D90 et de la commune de Heule en fond de vallée.
- Plusieurs zones d'inondations sont identifiées.
- Plusieurs biefs sont identifiés.
- Zone constructible sur le plateau de Houpeville contributive aux ruissellements : vecteur aggravant de la dynamique de ruissellement du secteur.

Proposition / Réalisation

- Zone constructible : privilégier un aménagement des eaux pluviales sans contrainte par le cycle de l'eau.
- Prairies et herbages à conserver.
- Bessies arborées à protéger.
- Modification des pratiques culturales sur les zones indiquées, vers à créer.
- Bassin de rétention à réaliser en amont du talweg du "Val Club" : 2000 m³.
- Bassin de rétention à réaliser "chemin du Gully" : 12000 m³.
- Fossés collecteurs à aménager.
- Haies vives à créer.



Diagnostic

- Ruisselements depuis le plateau de Houpeville et depuis "La Vestelette" sur Quincampoix.
- Les eaux de ruissellement suivent les biefs de relief et les chemins forestiers dans le "forêt verte" en direction des "longs valons" sur Notre-Dame-de-Bondeville.
- Plusieurs zones d'inondations indiquées ainsi qu'une réargence de nappe "la source aragée" à Notre-Dame-de-Bondeville.
- Zone constructible sur le plateau de Houpeville contributive aux ruissellements : vecteur aggravant de la dynamique de ruissellement du secteur.
- Zones constructibles sur Notre-Dame-de-Bondeville soustraite à élé : zones dans le parcours des ruissellements.

Proposition / Réalisation

- Zone constructible sur le plateau de Houpeville : privilégier un aménagement des eaux pluviales sans contrainte par le cycle de l'eau.
- Mares à créer.
- Fossés collecteurs à créer et haies vives à ombrager.

Diagnostic

- Ruisselements depuis le plateau de "la Vestelette" sur Quincampoix, depuis Bois-Guillaume, en direction de la "forêt verte" et Notre-Dame-de-Bondeville en chemins aléas.
- Se reporter aux cartes de Quincampoix, Isneauville et Bois-Guillaume.

Proposition / Réalisation

- Pratiques culturales à modifier.
- Biefs à créer.
- Prairies et herbages à conserver.
- Haies vives et fossés collecteurs à ombrager.
- Bassins arborés à réaliser.

Afin de lutter contre le risque à la source, et de qualifier le risque avec une précision cadastrale, un bilan hydrologique a été réalisé par l'ADASEA 76 et GéoDéveloppement.

Ce **bilan, en date du mois de mai 2006**, s'est appuyé sur les nombreuses sources listées ci-après :

- lecture des courbes de niveau sur le scan25 de l'IGN ;
- recherche des points hauts du relief ;
- repérage des valleuses et fonds de talwegs ;
- interprétation de photographies aériennes, versions NB et couleur 2003 ;
- étude du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Cailly, de l'Aubette et du Robec, approuvée le 23/12/2005 ;
- vérification terrain avec les personnes de la commune ;
- contre-vérification lors de fortes pluies conseillées par la mairie.

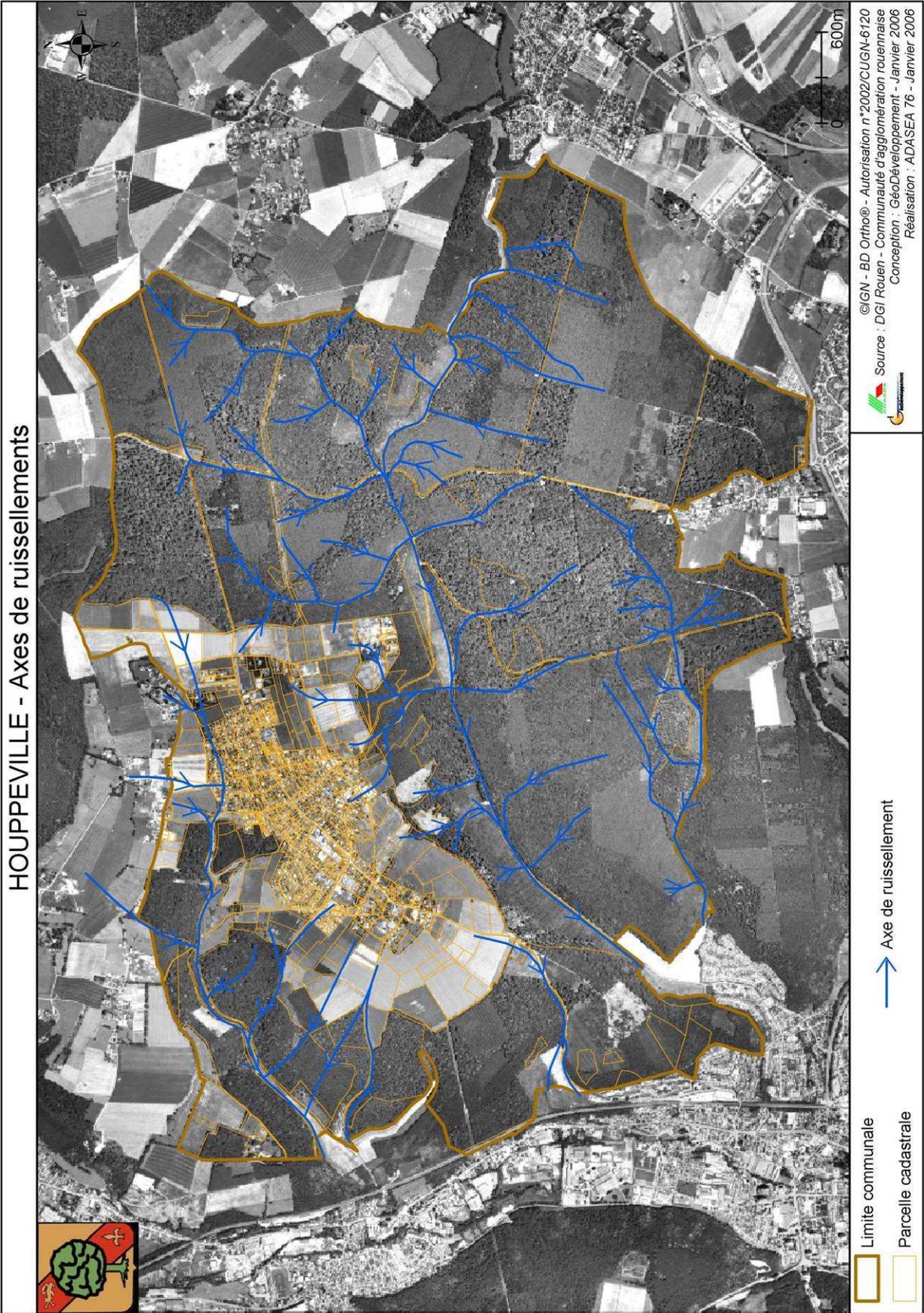
Le risque a été évalué en fonction de 3 critères :

- **Analyse basée sur 3 facteurs** : contexte climatique (pluviométrie), contexte géomorphologique (orientation des pentes, repérage des valleuses), contexte pédologique (type de sol).
- **Prise en compte du contexte spatial et temporel** : estimation des aspects quantitatifs et qualitatifs à l'aide de documents références (plus hautes eaux connues, déclaration de catastrophes naturelles) et d'un recours à la « mémoire des lieux ».
- **Analyse de l'évolution du territoire** : la distinction entre l'occupation du sol actuelle et celle connue au moment des plus hautes eaux sera faite. On prendra en compte les aménagements déjà réalisés.

La définition de ces trois critères explique que certains axes présentés dans le SAGE ne sont pas repris à l'échelle communale. Un périmètre d'inconstructibilité de 30 mètres de part et d'autres de certains axes identifiés comme importants a été fixé.

Figure 14 : Les axes de ruissellement d'Houpeville

HOUPEVILLE - Axes de ruissellements



Nous avons identifié sur la commune d’Houpeville 3 secteurs où se produisent des ruissellements importants (*cf. figure 14*):

- 1- le talweg au lieu-dit « Les Câteliers » (*cf. figure 15*)
- 2- le talweg allant de la forêt verte au Houlme (*cf. figure 16*)
- 3- les talwegs du « Val-Ouin » (*cf. figure 17*)

Les axes 1 et 3 ruissellent uniquement en milieu naturel et ne causent pas de dommages particuliers.

L’axe 2 est plus problématique puisqu’il ruisselle en milieu urbain. En effet, des zones bâties, ainsi que des voiries sont traversées par cet axe. De plus, son exutoire est situé sur des zones bâties dans la commune du Houlme. D’importantes inondations ont déjà eu lieu sur ce secteur, c’est pourquoi il conviendra, dans la partie amont de l’axe, au niveau du secteur du Fond du Val, d’urbaniser de façon très maîtrisée, en prenant en compte l’aléa ruissellement.

Il est important de noter que **de nombreux axes de ruissellement sont présents dans le milieu forestier.** Ces axes débouchent principalement sur les voiries, notamment sur la RD.66 menant à Notre-Dame-de-Bondeville.

Quelques ouvrages ont été réalisés, suite à des préconisations du SAGE. Ils sont pris en compte dans la description du ruissellement de l’axe et sont localisés sur la carte à titre indicatif.

Pour chaque axe, les prescriptions données par le SAGE seront exposées.

La commune d’Houpeville est intégrée au périmètre d’études du PPRI bassins versants du Cailly, de l’Aubette et du Robec prescrit le 29 décembre 2008.

Une synthèse de l’étude hydrologique a été réalisée (*cf. figure 18*).

Figure 15 : Le talweg au lieu-dit « Les Câteliers »

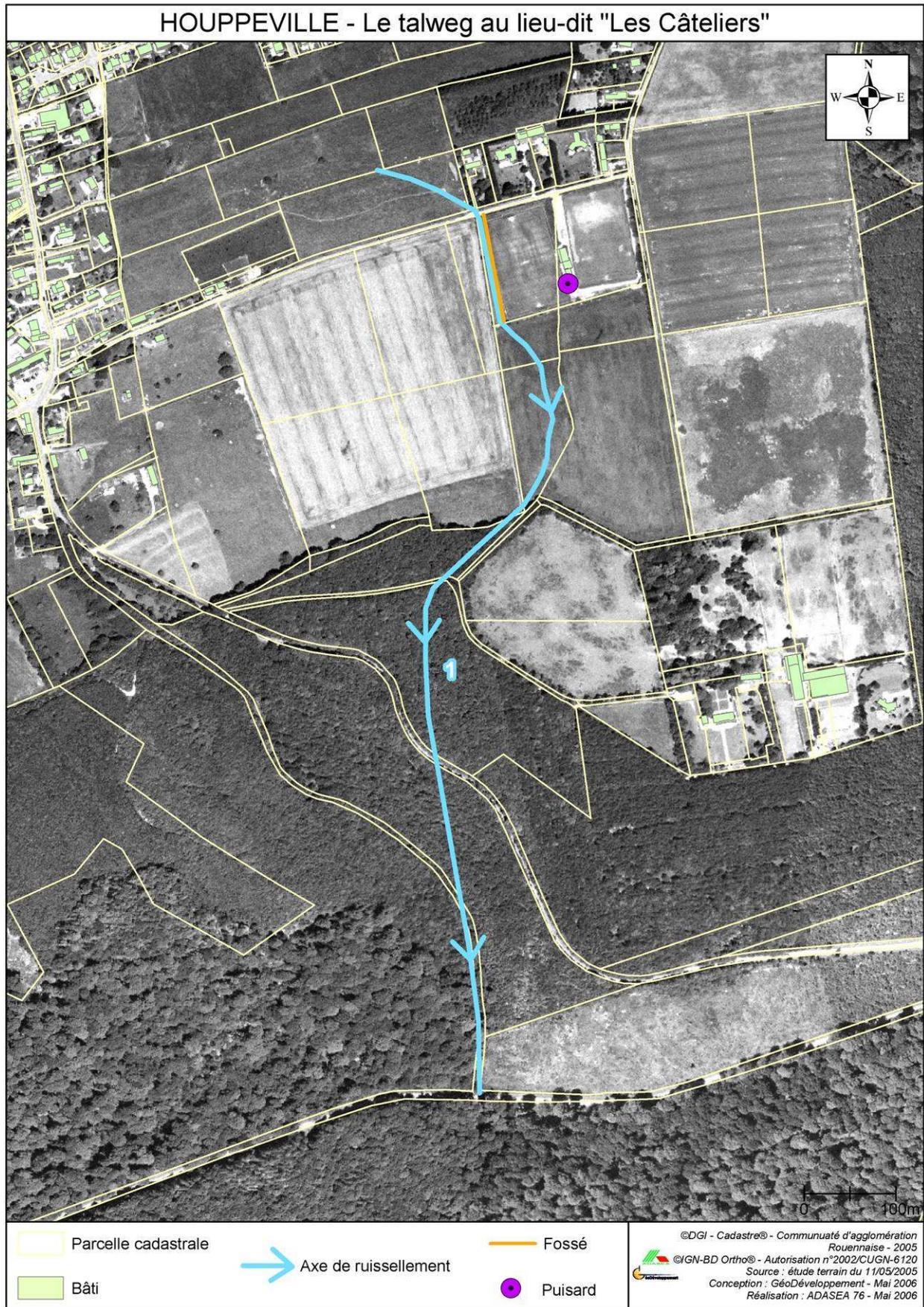


Figure 16 : Le talweg allant de la Forêt Verte au Houleme

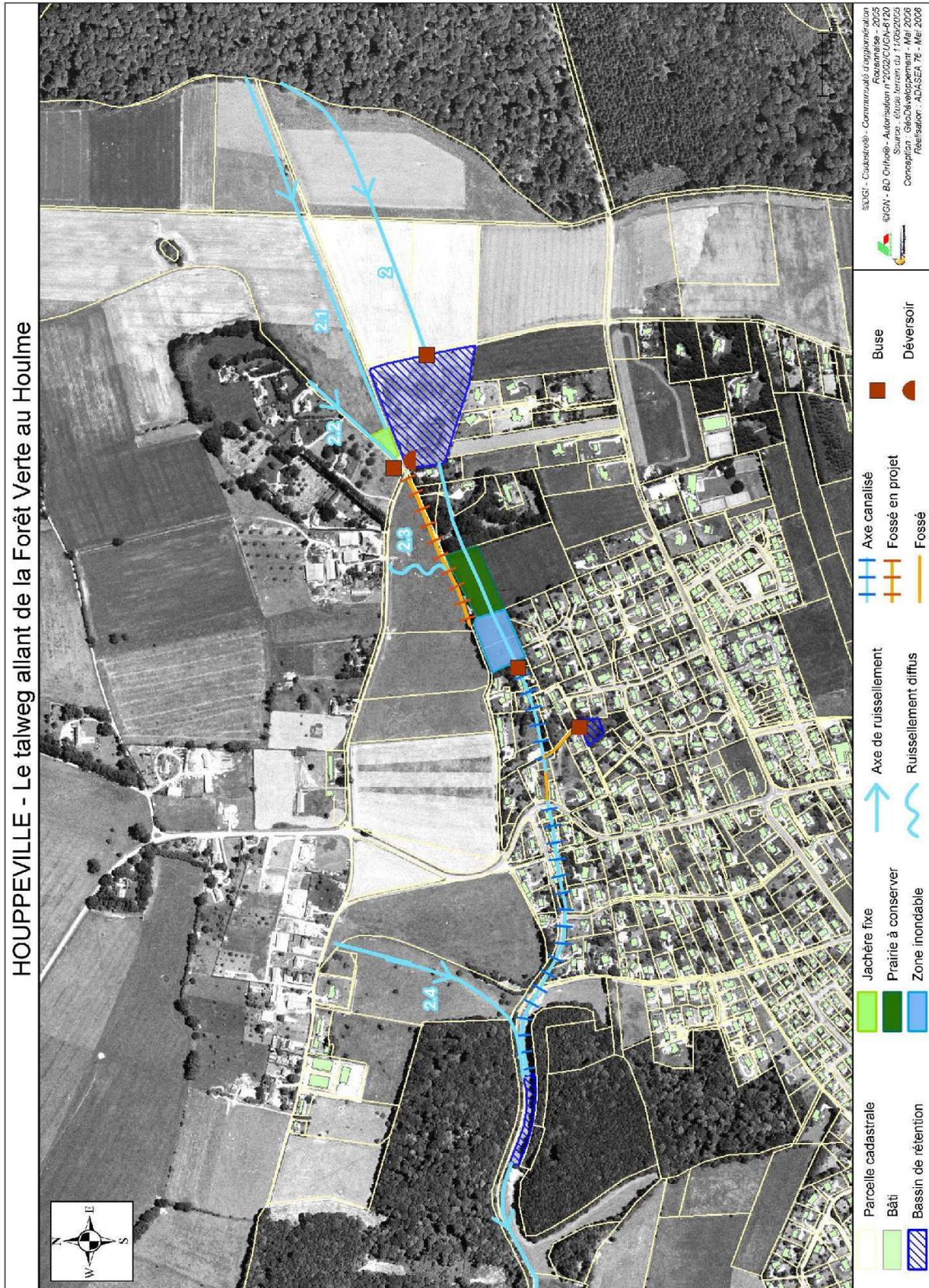


Figure 17 : Les talwegs du Val-Ouin

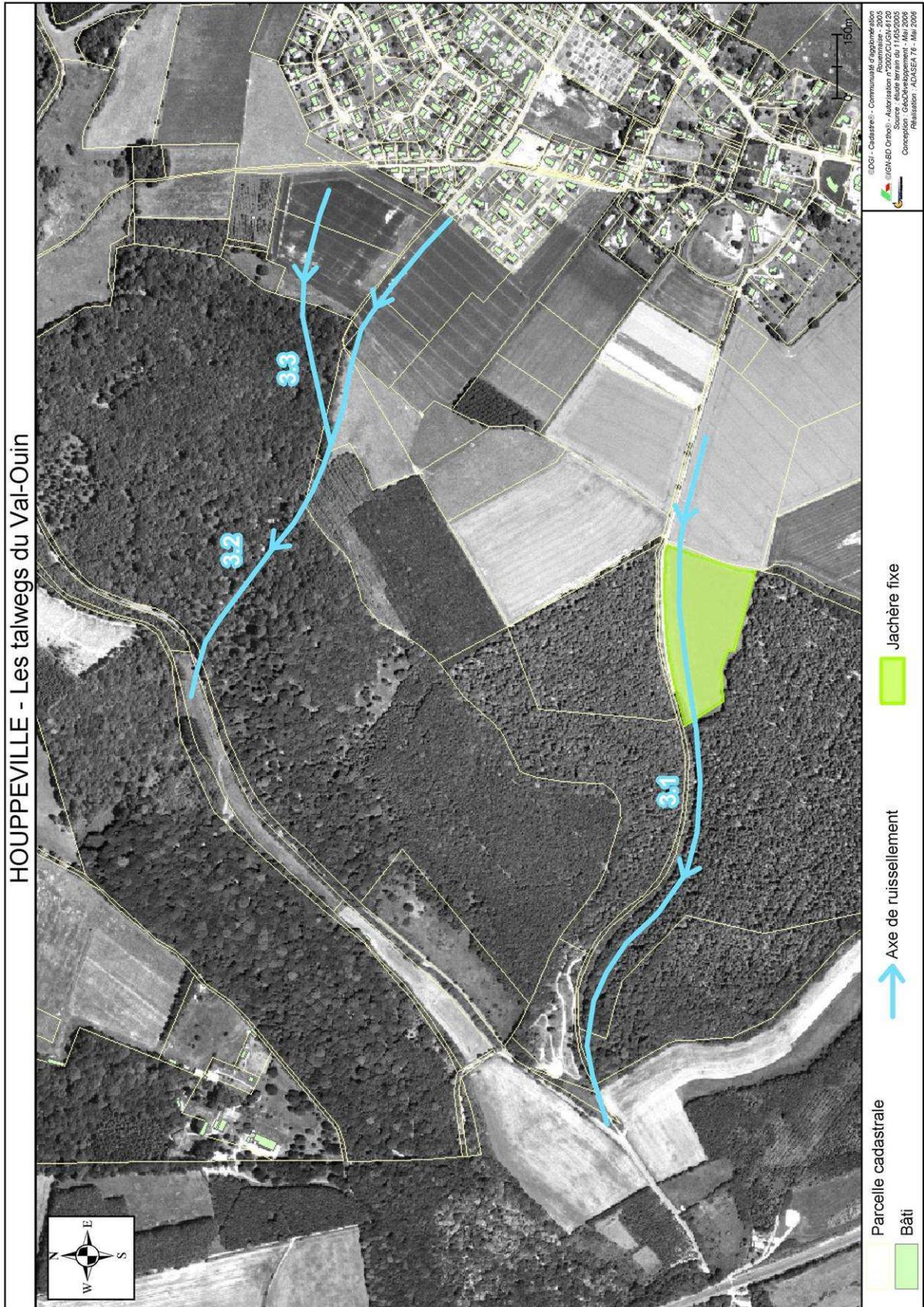


Figure 18 : Synthèse de l’étude hydrologique

Numéro de l’axe	Points forts à souligner et à conserver	Les points faibles à atténuer ou à surveiller
<p>1 Le talweg au lieu-dit « Les Câteliers »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L’assainissement des eaux pluviales en cours sur le nouveau lotissement, imposé par le SAGE. - Le fossé le long du stade de football. - Les puisards sur le complexe sportif drainant les écoulements d’eau. - Les surfaces drainées ne sont pas importantes. - Pas de nouvelles constructions programmées en amont et à proximité immédiate de l’axe 	<ul style="list-style-type: none"> - L’augmentation de surfaces imperméables avec la construction du lotissement. - L’axe traverse le chemin communal menant au centre équestre. - Les écoulements diffus alimentent l’axe de la RD.66.
<p>2 Le talweg allant de la Forêt verte au Houlme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les nombreux aménagements réalisés sur la totalité de l’axe : bassins de rétentions avec débit de fuite, buses, déversoir, fossés qui évitent les inondations de certaines habitations - La jachère fixe en but ultime de l’axe secondaire 2.1. - Les prairies et zones inondables situées dans le passage de l’axe. - La réelle prise en compte du risque ruissellement par la CAR. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le passage de l’axe dans une forte densité de bâti. - Le passage de l’axe sur les voiries. - L’écoulement d’eaux pluviales dans le lotissement alimentant l’axe de ruissellement. - L’exutoire de l’axe est situé sur la commune du Houlme.
<p>3 Le talweg du Val-Ouin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La jachère fixe dans le fond de talweg en amont du bois du Val-Ouin. - La prairie d’où part l’axe 3.3. - L’axe ruisselle essentiellement en milieu naturel et surtout forestier. - Les axes collectent peu de surfaces agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ces axes alimentent l’axe 2. - La construction récente d’un lotissement a augmenté les surfaces imperméabilisées.
<p>4 Les ruisselle - ments dans la Forêt Verte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ruissellements sont généralement diffus et s’infiltrant avant leur arrivée sur la voirie. - Quelques aménagements sont prévus au niveau des points « noirs ». - La jachère fixe permettant la stagnation d’eau à la Voie Maline. 	<ul style="list-style-type: none"> - L’arrivée de nombreux axes d’écoulements sur la RD.66. - Le talweg de la RD.66 est très encaissé et en point bas. - La zone inondable à l’intersection de la RD.66, du « Chemin des Cotrets » et de la « Route Forestière des Câteliers ». - L’exutoire des ruissellements de la RD.66 à Notre-Dame-de-Bondeville est en pleine zone constructible. - Le risque d’inondations et de coulées d’eaux lors de gros orages.

2.2.2. Les cavités souterraines et vides

Qu'est-ce qu'une cavité souterraine ?

Le **risque effondrement** est lié à la présence de **cavités souterraines** sur le territoire communal d'Houpeville. Ces cavités peuvent être de plusieurs types selon leur origine et le matériau extrait.

En Normandie les cavités recensées sont principalement des marnières. Elles ont été creusées entre le XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, pour extraire de la "marne" (craie marnière) destinée à l'amendement des sols.

Les marnières du Pays de Caux étaient généralement constituées d'un puits d'accès vertical de 1.5 à 2 mètres de diamètre pouvant atteindre de **10 à 30 mètres de profondeur** (cf. figure 19). Ce puits débouche sur **plusieurs galeries ou chambres d'exploitation** creusées horizontalement, ces dernières atteignent **un volume moyen de 400m³**. **Le site d'exploitation s'étend sur une superficie non négligeable**, ce qui explique aujourd'hui, la taille du périmètre de protection autour d'un puits de marnière (60 mètres de rayon). A la fin de l'exploitation, l'entrée du puits était sommairement rebouchée par un assemblage de poutres et de terre, ce bouchon était ensuite recouvert par la végétation, rendant l'entrée du puits indétectable.

De nos jours, la localisation des cavités souterraines n'est pas une tâche facile, car les **indices ne sont pas toujours apparents**. De plus les déclarations d'ouverture d'exploitation souterraine ont été rendues obligatoires qu'en 1853 et n'ont pas toujours été respectées.

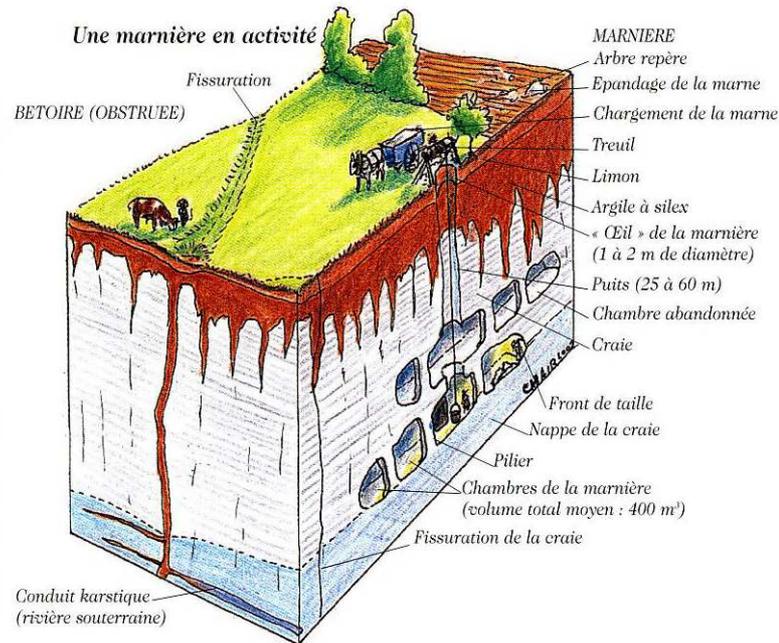
Les types de cavités souterraines :

Les cavités souterraines que l'on est susceptible de rencontrer sur le territoire communal peuvent avoir une origine naturelle ou artificielle :

- Les cavités naturelles et les bétoires
- Les cavités anthropiques
- Les dépressions
- Les affaissements
- Les effondrements
- Les zones remblayées



Figure 19 : Schéma d’une marnière en activité



Source : J. Chaïb, AREHN, 2002.

La société Géolithe réalise l’étude de recensement des cavités souterraines sur la commune d’Houpeville.

Pour retrouver ces indices, le bureau d’études a utilisé plusieurs sources d’information :

- Déclarations d’ouverture de carrière disponibles aux archives départementales et communales ;
- Recensement 1995 réalisé par la commune ;
- Base de données cavité du bureau des recherches géologiques et minières ;
- Base de données mouvement de terrain du bureau des recherches géologiques et minières ;
- Photo-interprétation ;
- Enquête locale après des habitants ;
- Prospection terrain.

Chaque indice, selon sa nature, fait l’objet d’un rayon d’inconstructibilité qui a été définis par les services de la Préfecture de Seine-Maritime (cf. figure 14).

Figure 20 : Rayons d'inconstructibilité applicables aux indices de cavités

Les rayons d'inconstructibilité selon le type d'indice		
Nature de la cavité	Indice visible sur le terrain	Indice déclaré aux archives mais non visible sur le terrain
Marnière	60 m* de rayon à partir de l'épicentre	60 m* de rayon à partir de la limite de la parcelle où se situe la carrière
Bétoire	35 m* de rayon à partir de l'épicentre	X
Carrière à ciel ouvert à flanc de coteau	Demi-cercle de 60 m* de rayon en amont du point d'entrée	60 m* de rayon à partir de l'épicentre connu
Carrière à ciel ouvert sur le sol (quelque soit le matériau extrait)	Périmètre de sécurité possible	X
Cailloutière, argillère, sablière en souterrain	35 m* de rayon à partir de l'épicentre	35 m* de rayon à partir de la limite de la parcelle où se situe la carrière
Indice indéterminé	60 m* de rayon à partir de l'épicentre	X
Puisard	10 m de rayon à partir de l'épicentre	X

** les rayons d'inconstructibilité sont susceptibles d'évoluer en fonction des législations en vigueur*

Attention cet inventaire n'est pas exhaustif, du fait que l'exploitation souterraine n'a été soumise à obligation qu'à partir de 1853. De plus aujourd'hui de nombreux indices ont disparu. La situation actuelle n'est pas figée, les indices et les cavités peuvent évoluer.

Recensement des Indices de cavités souterraines

Tableau récapitulatif des 97 indices de la commune de Houpeville (Seine Maritime)

Indice	Archives	E. Orale	Photos	Terrain	Origine probable	Matériau extrait	Localisation	Investigations
1			X	X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
2				X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
3				X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
4				X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
5			X	X	Indéterminée		point	néant
6			X	X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
7	X		X	X	Indéterminée		point	néant
8			X	X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
9			X	X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
10			X	X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
11				X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
12		X		X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
13		X		X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
14	X	X			Indéterminée		Zone limitée	néant
15	X			X	Carrière à ciel ouvert	Sable	Parcelle	néant
16		X		X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
17				X	Indéterminée		point	néant
18		X		X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
19				X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
20				X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
21			X	X	Indéterminée		point	néant
22				X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
23			X	X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
24			X	X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
25			X	X	Non rattachée à une cavité souterraine		point	néant
26			X	X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
27				X	Karst		point	Décapage localisé + Sondage destructif
28			X	X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
29				X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
30				X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
31			X	X	Carrière souterraine		point	Décapage localisé + Sondage destructif
32				X	Indéterminée		point	Décapage localisé + Sondage destructif
33	X	X			Bétoire		point	néant
34	X	X			Non rattachée à une cavité souterraine		point	néant
35	X				Carrière souterraine	Marne	Zone limitée	Décapage de la zone concernée
36	X				Carrière souterraine	Marne	Zone limitée	Décapage de la zone concernée
37	X				Carrière souterraine	Marne	Zone limitée	Décapage de la zone concernée
38	X				Carrière à ciel ouvert		Zone limitée	néant
39	X				Carrière à ciel ouvert		Zone limitée	néant

40	X				Carrière à ciel ouvert		Zone limitée	néant
41	X	X			Carrière à ciel ouvert	Limons	Zone limitée	néant
42		X			Indéterminée		Zone limitée	Décapage de la zone concernée
43	X	X			Puisard		Point	néant
44	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
45	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
46	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
47	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
48	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
49	X	X			Carrière à ciel ouvert		Zone limitée	néant
50	X		X		Carrière à ciel ouvert	Craie	Point	néant
51	X				Carrière à ciel ouvert	Craie	Point	néant
52	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
53	X				Carrière à ciel ouvert		Point	néant
54			X	X	Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
55			X	X	Carrière à ciel ouvert	Sable	Point	néant
56	X	X			Indéterminée		Point	néant
57	X				Karst		Point	néant
58	X				Non rattachée à une cavité souterraine		Point	néant
59	X				Indéterminée		Point	
60	X				Indéterminée		Point	
61	X				Indéterminée		Point	
62	X				Indéterminée		Point	
63	X				Indéterminée		Point	
64	X				Indéterminée		Point	
65	X				Indéterminée		Point	
66	X				Non rattachée à une cavité souterraine		Point	néant
67	X				Karst		Point	néant
68	X				Karst		Point	néant
69	X				Carrière à ciel ouvert	Limons	non reporté	Enquête complémentaire
70	X				Carrière à ciel ouvert	Limons	non reporté	Enquête complémentaire
71	X				Carrière à ciel ouvert	Limons	non reporté	Enquête complémentaire
72	X				Carrière à ciel ouvert	Limons	non reporté	Enquête complémentaire
73	X				Carrière à ciel ouvert	Limons	non reporté	Enquête complémentaire
74	X				Indéterminée		non reporté	Enquête complémentaire
75	X				Indéterminée		non reporté	Enquête complémentaire
76	X				Indéterminée		non reporté	Enquête complémentaire
77	X				Indéterminée		non reporté	Enquête complémentaire
78	X				Karst		Zone limitée	néant
79			X		Indéterminée		Point	néant
80			X		Indéterminée		Point	néant
81			X		Non rattachée à une cavité souterraine		Point	néant
82			X		Indéterminée		Point	néant
83			X		Indéterminée		Point	néant
84		X			Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
85	X				Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
86	X				Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
87	X				Carrière souterraine		Point	Sondage destructif
88			X		Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
89			X		Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
90			X		Indéterminée		Point	Enquête complémentaire
91			X		Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
92		X			Carrière souterraine	Marne	Point	Sondage destructif

93		X			Indéterminée		Point	Décapage localisé + Sondage destructif
94		X			Carrière souterraine		Zone limitée	Décapage localisé
95		X			Indéterminée		Zone limitée	Décapage localisé + Sondage destructif
96		X			Indéterminée		non reporté	Enquête complémentaire
97	X				Indéterminée		Zone limitée	néant
98	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.
99	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.
100	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.
101	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.
102	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.
103	X				Carrière à ciel ouvert	Sable	non reporté	Enquête complémentaire.

Précisions concernant les indices de cavités souterraines :

- Pour l’indice 41 situé sur le terrain d’une ancienne carrière à ciel ouvert, une cuve de 300 m³ est enterrée sous 3 ou 4 mètres de remblais. Il se situe dans une zone classée en AUA3.

Certains indices n’ont pas été repris par le bureau d’études Géolithe, comme les indices 98 à 103, qui proviennent de la série 8S des archives départementales de Seine-Maritime. En effet, cette série correspond aux registres de déclaration d’ouverture de carrières. Les indices 98 à 103 correspondent à des carrières à ciel ouvert. Compte-tenu des localisations imprécises de ces indices, Géolithe n’a pas localisé les indices.

Date de déclaration	Exploitant	Objet	Localisation	N° indice
11 mars 1869	Mr. Pradeaux Charles	Demande d’autorisation d’ouverture	Lieu dit « Côte brinshot »	98
02 mars 1868	Mr Débois	PV de notification	Forêt verte Domaniale	99
14 juin 1853	Mr. Lemonnier	PV de régularisation	Biens communaux, Triage du Houlme	100
26 et 28 mai 1898	Mr Evrard	Accident d’un ouvrier	Lieu dit « les Cateliers »	101
23 août et 06 octobre 1902	Mr Pinel	Accident mortel d’un ouvrier	Lieu-dit « Les Cateliers »	102
10 février 1904	Mr Lointier	Rapport du contrôleur des mines	Lieu-dit « les hautes-Terres »	103

Les indices 69 à 73 correspondent à des déclarations d’ouverture de briqueterie, tandis que les indices 74 à 77 correspondent à des ouvertures de carrière à ciel ouvert. Ils ne sont pas localisés car la précision des données disponibles aux archives départementales ne le permet pas.

Quoi qu’il en soit, aucun périmètre d’inconstructibilité n’est lié à cet type d’indice.

L’indice 96 n’a pu être localisé, malgré le témoignage oral d’un riverain.

Au total, ce sont 16 indices qui n’ont pu être localisés.

Houpeville - Recensement des indices de cavités souterraines



- Limite communale
- Commune limitrophe
- Parcelle napoléonienne
- Présence d'une carrière à ciel ouvert sur la parcelle

- Puisard
- Bétoire / karst
- Carrière souterraine
- Indéterminé

Sources : Licence d'exploitation n° 9742/IGN www.ign.fr
 Les données ou cartes IGN contenues dans ce document
 sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes
 peuvent être différents
 Réalisation GéoDéveloppement - Mars 2010
 © IGN-PARIS mars 2010 ©IGN-BD Ortho© ©IGN-BD Parcellaire©
 Source : données étude Géolithe 2006

Recensement des cavités souterraines - Houpeville				
Numéro Indices	origine probable	Périmètre d'inconstructibilité lié	Reporté au plan	Cause
1	indéterminée	60 m	oui	
2	indéterminée	60 m	oui	
3	indéterminée	60 m	oui	
4	indéterminée	60 m	oui	
5	indéterminée	60 m	oui	
6	indéterminée	60 m	oui	
7	indéterminée	60 m	oui	
8	indéterminée	60 m	oui	
9	indéterminée	60 m	oui	
10	indéterminée	60 m	oui	
11	indéterminée	60 m	oui	
12	indéterminée	60 m	oui	
13	carrière souterraine	60 m	oui	
14	indéterminée	60m	oui	
15	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
16	bétoire	35 m	oui	
17	indéterminée	60 m	oui	
18	indéterminée	60 m	oui	
19	indéterminée	60 m	oui	
20	indéterminée	60 m	oui	
21	indéterminée	60 m	oui	
22	indéterminée	60 m	oui	
23	indéterminée	60 m	oui	
24	indéterminée	60 m	oui	
25	non rattachée à une cavité souterraine	0 m		aucun lien avec cavité
26	indéterminée	60 m	oui	
27	indéterminée	60 m	oui	
28	carrière souterraine	60 m	oui	
29	carrière souterraine	60 m	oui	
30	carrière souterraine	60 m	oui	
31	carrière souterraine	60 m	oui	
32	indéterminée	60 m	oui	
33	bétoire	35 m	oui	
34	non rattachée à une cavité souterraine	0 m		aucun lien avec cavité
35	carrière souterraine	Parcelle napoléonienne + 60 m	oui	
36	carrière souterraine	60 m	oui	
37	carrière souterraine	Parcelle napoléonienne + 60 m	oui	
38	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
39	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
40	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	

Recensement des cavités souterraines - Houpeville				
Numéro Indices	origine probable	Périmètre d'inconstructibilité lié	Reporté au plan	Cause
41	carrière à ciel ouvert	Parcelle	oui	
42	indéterminée	Parcelle napoléonienne + 60 m	oui	
43	puisard	0 m	oui	
44	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
45	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
46	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
47	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
48	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
49	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
50	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
51	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
52	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
53	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
54	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
55	carrière à ciel ouvert	0 m	oui	
56	indéterminée	60 m	oui	
57	karst	60 m	oui	
58	non rattachée à une cavité souterraine	0 m		aucun lien avec cavité
59	indéterminée	60 m	oui	
60	indéterminée	60 m	oui	
61	indéterminée	60 m	oui	
62	puits d'infiltration	0 m	oui	
63	indéterminée	60 m	oui	
64	indéterminée	60 m	oui	
65	indéterminée	60 m	oui	
66	non rattachée à une cavité souterraine	0 m		aucun lien avec cavité
67	karst	35 m	oui	
68	karst	35 m	oui	
69	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
70	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
71	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
72	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
73	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
74	indéterminée	0 m		non localisée
75	indéterminée	0 m		non localisée
76	indéterminée	0 m		non localisée
77	indéterminée	0 m		non localisée
78	karst	35 m	oui	
79	indéterminée	60 m	oui	
80	indéterminée	60 m	oui	
81	non rattachée à une cavité	0 m		aucun lien avec

Recensement des cavités souterraines - Houpeville				
Numéro Indices	origine probable	Périmètre d'inconstructibilité lié	Reporté au plan	Cause
	souterraine			cavité
82	indéterminée	60 m	oui	
83	indéterminée	60 m	oui	
84	indéterminée	60 m	oui	
85	indéterminée	60 m	oui	
86	indéterminée	60 m	oui	
87	carrière souterraine	60 m	oui	
88	indéterminée	60 m	oui	
89	indéterminée	60 m	oui	
90	indéterminée	60 m	oui	
91	indéterminée	60 m	oui	
92	carrière souterraine	60 m	oui	
93	indéterminée	61 m	oui	
94	carrière souterraine	Parcelle napoléonienne + 60 m	oui	
95	indéterminée	Parcelle napoléonienne + 60 m	oui	
96	indéterminée	0 m		non localisée
97	indéterminée	60 m	oui	
98	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
99	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
100	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
101	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
102	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée
103	carrière à ciel ouvert	0 m		non localisée

2.3. Les entités paysagères

La **conservation des « beaux paysages »** correspond à une aspiration de la société. Elle est également **essentielle sur le plan économique et écologique**, notamment pour la maîtrise des ruissellements.

Même si le paysage n'a jamais cessé d'évoluer depuis que l'homme pratique l'agriculture, le paysage est important pour une commune. En effet **le paysage est synonyme** :

- **de mémoire collective ;**
- **d'image de marque ;**
- **de demande sociale ;**
- **de fonctionnalité.**

A Houpeville, les grandes entités paysagères remarquables sont les suivantes :

- **Les espaces boisés**
- **Les haies aux essences traditionnelles**
- **L'espace agricole**

Les espaces boisés

Ils sont composés de la Forêt Verte et de nombreux bois communaux ou privés, ils représentent environ 75% de la superficie de la commune.

Dans la zone forestière de la commune d'Houpeville, la biodiversité est remarquable par les espèces suivantes :

La flore

- Le chêne



Les chênes européens ne constituent pas seulement un ornement typique de nos paysages et une dominante de nos forêts, mais ils représentent aussi des essences ligneuses d'une haute valeur économique. Leur bois bien connu trouve des utilisations multiples.

- Le Hêtre



Les hêtraies normandes sont célèbres. Cet arbre aime le climat humide mais des sols bien drainés.

Avec le chêne, il est notre grande essence feuillue de plaine; il peut atteindre 40m de hauteur avec un tronc remarquablement droit et lisse. Il vit 200 à 250 ans.

- Le Frêne

- Les Résineux : la zone forestière est composée de quelques îlots de résineux disséminés.

La faune

La population faunistique des bois de la commune d’Houpeville est variée et intéressante.

Deux Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II sont présentes sur l’espace boisé de la commune (*cf. figure 21*) :

- La forêt verte (ZNIEFF de type II)

La forêt Verte est une forêt domaniale d’une superficie de 1398 ha.

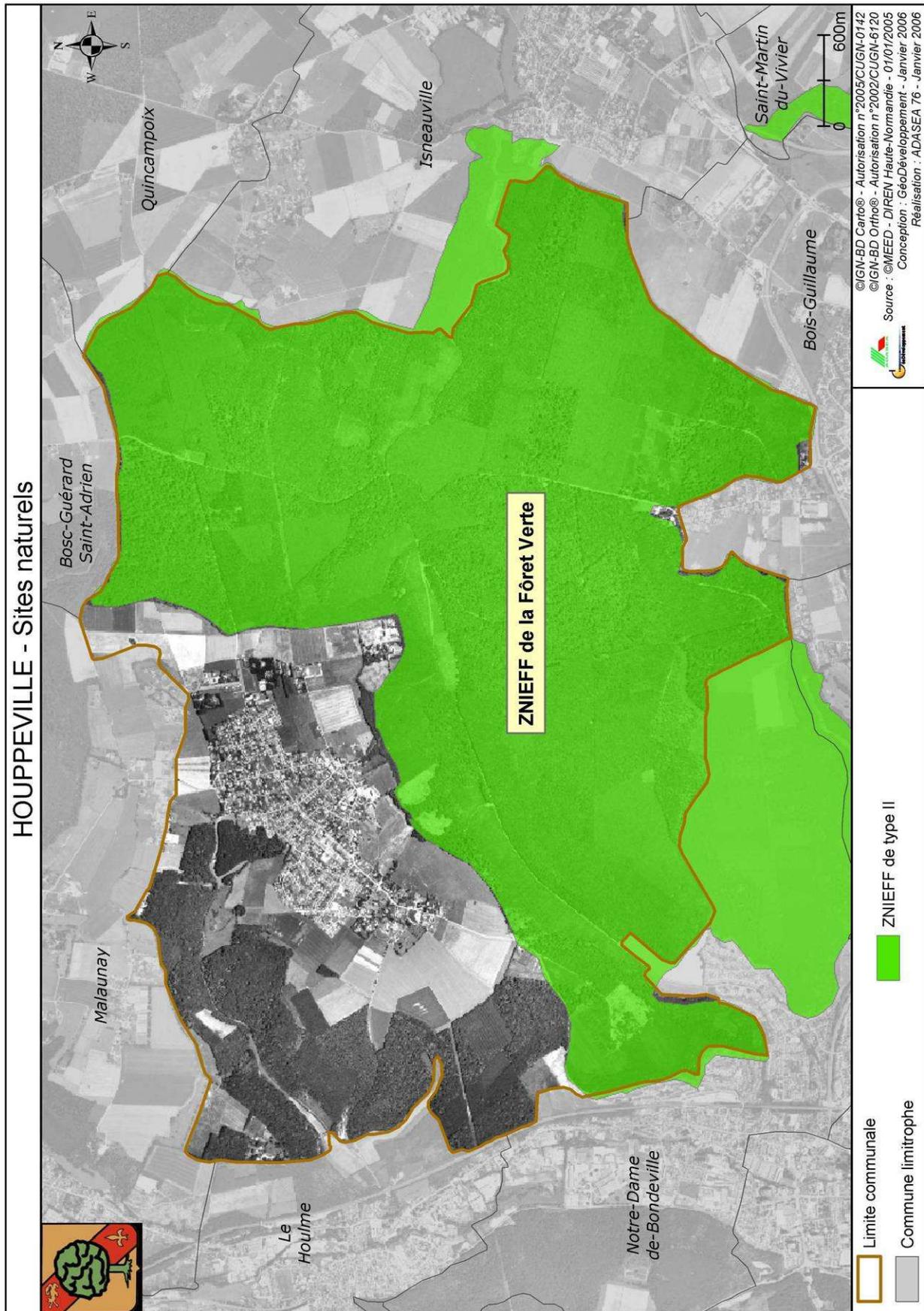
Les milieux qui composent cette zone sont variés : prairie humide, prairie, pelouse calcicole, bois calcicole.

- Les longs vallons (ZNIEFF de type I)

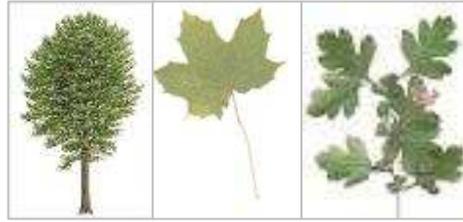
Incluse dans la ZNIEFF de type 2 « La Forêt verte », une ZNIEFF de Type 1 de deuxième génération intitulée « les longs Vallons et la Mare des Cotrets » est présente sur la commune.



Figure 21 : Les sites naturels de la commune d’Houpeville



Les haies aux essences traditionnelles



On retrouve sur le territoire communal un réseau de haies traditionnelles intéressant. Elles sont composées entre autre de Charme, Noisetier et Aubépine. Ces formations boisées linéaires sont des éléments structurants du paysage, elles participent à offrir un cadre de vie agréable et une ambiance champêtre. Elles participent à la gestion des eaux de ruissellement et limitent l'érosion des sols. Enfin, elles ont un rôle écologique important pour les oiseaux et les petits mammifères.

Les espaces agricoles

L'espace agricole de la commune d'Houpeville est principalement composé de cultures et de prairies plantées.



Les mares

Plusieurs mares ont été recensées sur le territoire communal. Le Plu ne permet pas leur remblaiement. Elle contribue à la fois à la préservation de la biodiversité en constituant un habitat remarquable pour la faune et la flore locale, mais également un outil de lutte contre le ruissellement, en jouant notamment leur rôle de régulateur des flux de ruissellement.

HOUPEVILLE - Les mares



- Limite communale
- Commune limitrophe
- Mare

©IGN-BD Cartho® - Autorisation n°2005/CUGN-0142
©IGN-BD Ortho® - Autorisation n°2002/CUGN-6120
Conception : GéoDéveloppement - Juin 2006
Réalisation : ADASEA 76 - Juin 2006

2.4. Occupation du sol

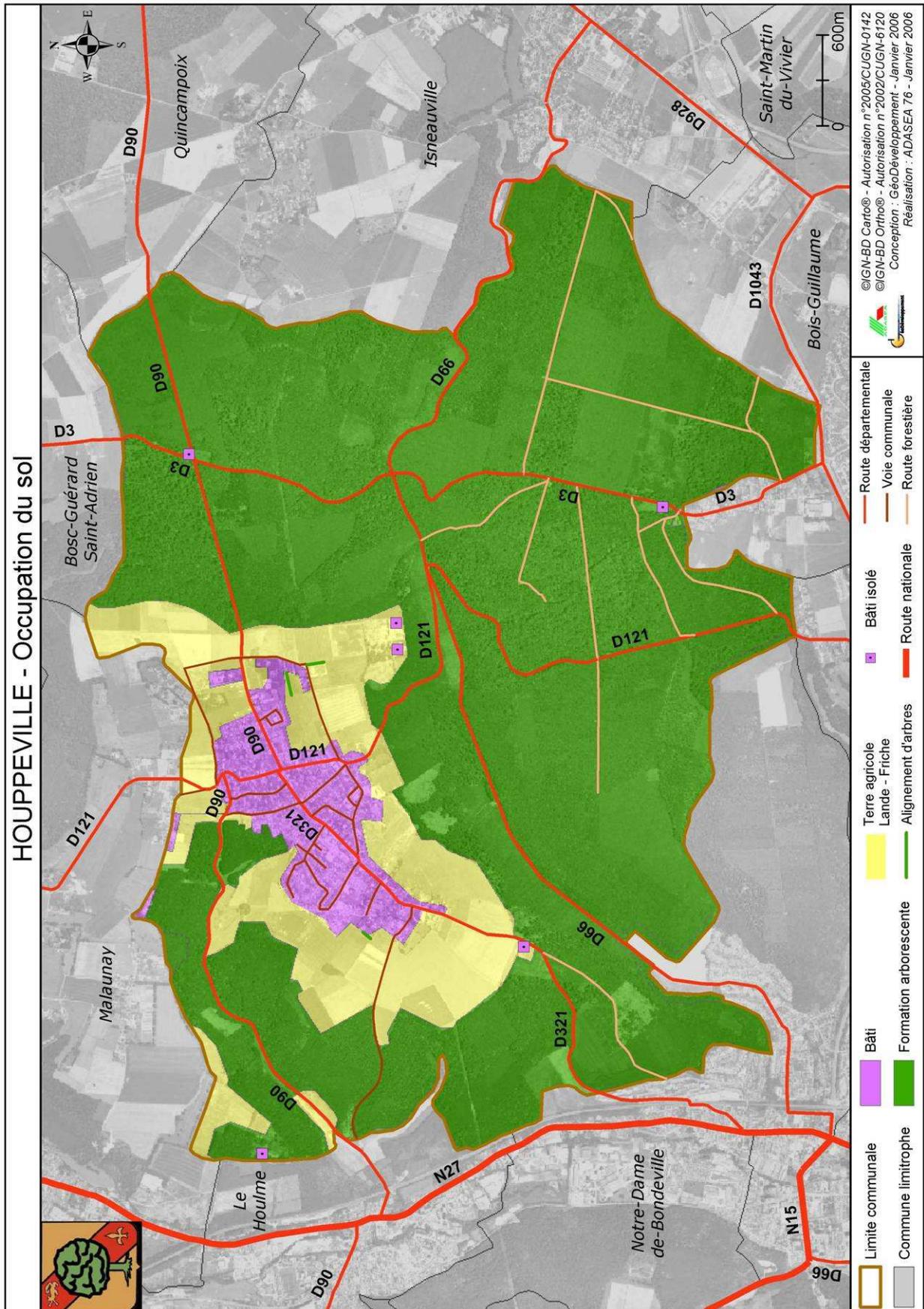
L’occupation du sol de la commune d’Houpeville, soit 2079 hectares, se décline de la manière suivante (*cf. figure 22*):

- Surfaces agricoles : 228 hectares
- Bâti : 128 hectares
- Boisement : 1651 hectares
- Landes et friches : 73 hectares sur la commune

Les terres agricoles de la commune sont des :

- surfaces enherbées de type prairie
- surfaces de labours

Figure 22 : L’occupation du sol de la commune d’Houpeville



Le bâti communal est essentiellement composé de (cf. figure 23):

- Bâtiments individuels traditionnels (maisons en colombage, en briques) ou récents (parpaing, bois)
- Bâtiments collectifs



- Bâtiments agricoles utilisés ou à l’abandon (en brique avec une toiture en ardoise ou en tôle, en bois avec une toiture en tôle ou tout en tôle)

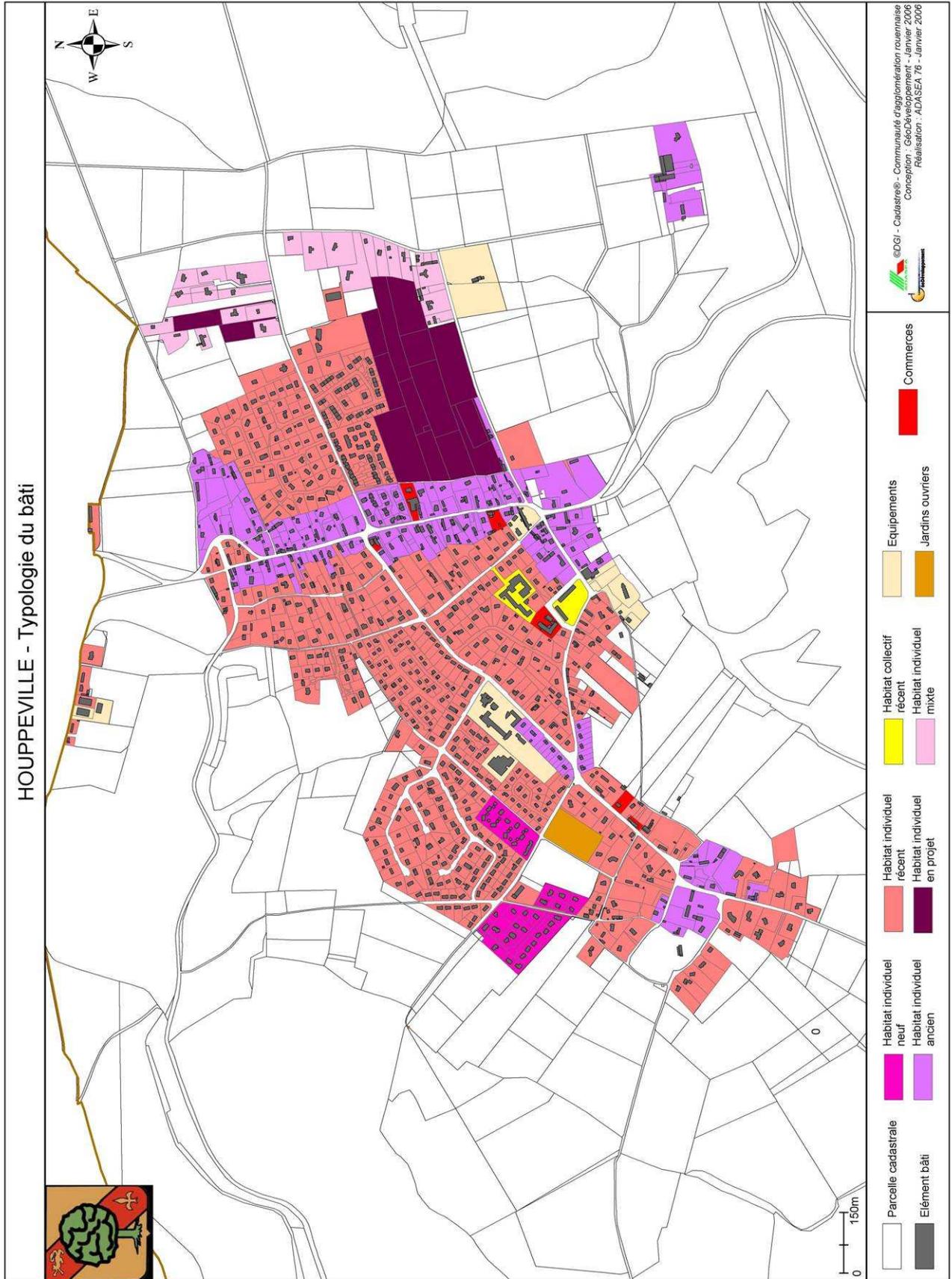


Les formations arborescentes de la commune sont constituées de :

- Espaces boisés de type forêt
- Alignement d’arbres de type haie



Figure 22 : La typologie du bâti de la commune d’Houpeville



2.5. Nuisances et risques liés aux activités humaines

Déchets

La **gestion des déchets** de la commune est mise en œuvre à l'échelle de la **Communauté d'agglomération rouennaise**,. Cette dernière ayant intégré dans ses statuts la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à partir du 1^{er} janvier 2002. Cette compétence a été reprise par la CREA depuis le 1^{er} janvier 2010. La commune est concernée par le Plan « Jeter Utile » qui a permis la généralisation progressive de la collecte sélective à l'ensemble des communes de l'agglomération.

Ainsi à Houpeville, les déchets sont triés et collectés à domicile. Le tri concerne : **les ordures ménagères, les déchets verts, les déchets recyclables et le verre.**

Les jours de collecte sont :

- **Mardi pour les ordures ménagères**
- **Mercredi pour les déchets recyclables et déchets verts**

La collecte du verre est réalisée grâce aux points d'apport volontaire disposés dans la commune.

Les déchets ainsi collectés sont transférés vers le centre de tri d'Amfreville la Mi Voie.

Quinze déchetteries réparties sur le territoire de l'agglomération sont à la disposition des habitants afin de collecter les déchets encombrants et autres. Elles sont situées à Bois Guillaume, Maromme, Déville-lès-Rouen, Rouen, Darnétal, Petit-Quevilly, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville-lès-Rouen et Grand-Couronne, Le Trait, Saint-Martin-de-Boscherville, Duclair, Déville-les-Rouen, Anneville-Ambourville, Cléon.

Tous les déchets collectés dans les déchetteries de l'agglomération ou au centre de tri sont ensuite traités par la SMEDAR (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen). Avant d'être transféré dans les différentes unités de traitement, ces déchets passent par des quais de transfert : celui concernant les déchets ménagers recyclables se situe à Bosc-Guérard-Saint-Adrien. Les ordures ménagères quant à elles sont directement traitées dans **l'unité de valorisation énergétique (VESTA) située à Grand-Quevilly.**

Les différentes matières recyclables sont ensuite dirigées vers des unités de traitements spécifiques :

- L'acier au centre de traitement *Solac* à Dunkerque (59) ;
- L'aluminium au centre de traitement *Affimet* à Compiègne (60) ;
- Les briques alimentaires au centre de traitement *Dalle Hygiène Production* à Bousbecque (59) ;
- Le carton au centre de traitement *Socar* à Vernon (27) ;
- Le papier au centre de traitement *Chapelle-Darblay* à Grand-Couronne.

Qualité de l'air

Comme toute agglomération, l'agglomération rouennaise est concernée par des problèmes de qualité de l'air liés principalement aux émissions de :

- l'industrie, certains des établissements industriels sont classés en tant qu'installation à risque ;
- des transports ;
- de l'habitat.

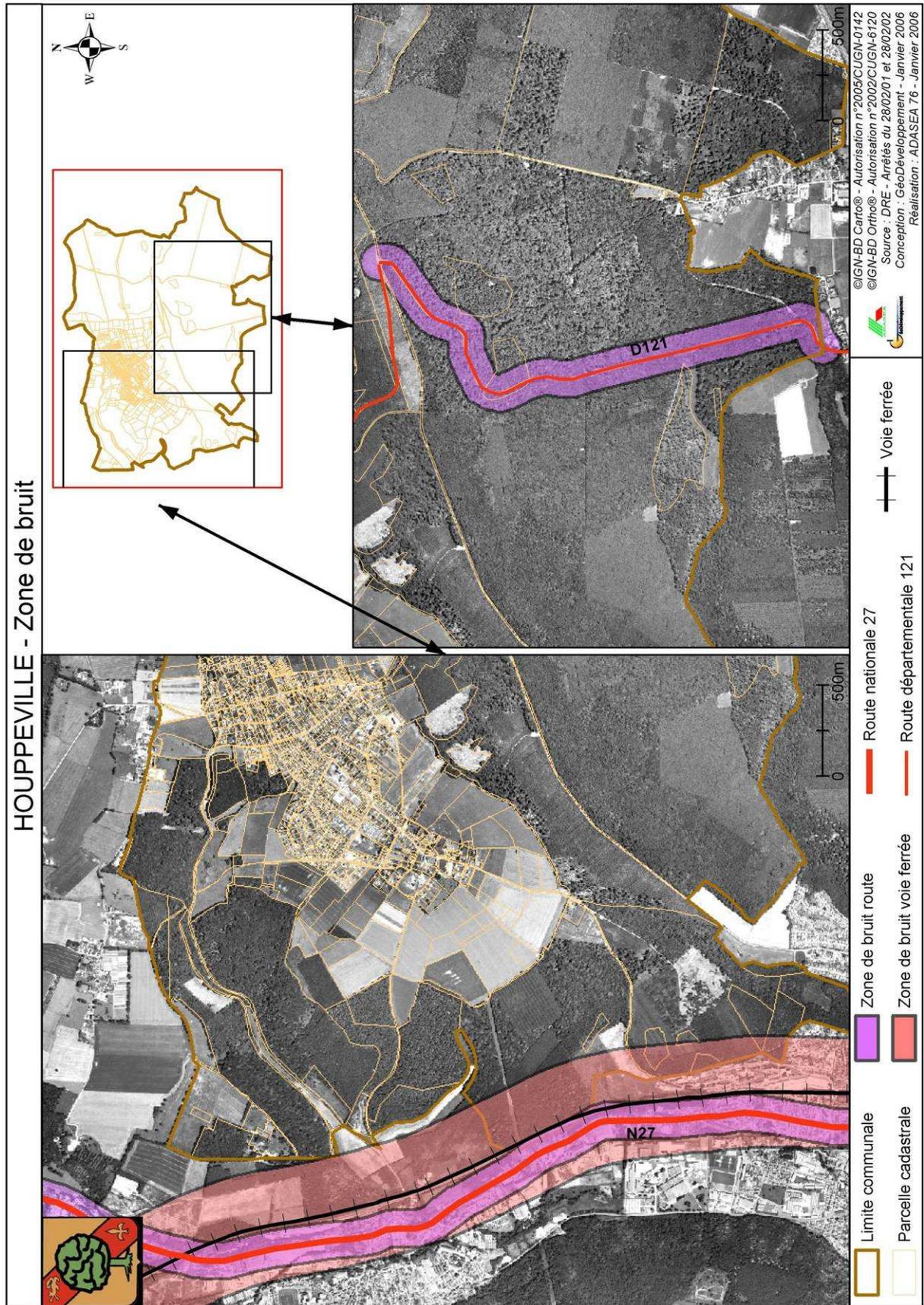
En effet, l'agglomération rouennaise connaît des pics de pollution au dioxyde de soufre entre autre. Ainsi certaines normes nationales et européennes ne sont pas suivies en permanence (le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote en sont des exemples).

C'est ainsi que la DRIRE de Haute-Normandie travaille à la mise en place d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), ce dernier s'inscrivant dans le cadre de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle des énergies du 30 décembre 1996. Le but du PPA est de ramener dans la zone considérée la concentration des polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées par la réglementation. Ce PPA concerne toutes les communes de l'agglomération.

La CAR (communauté d'agglomération de Rouen) est en partenariat depuis 2000 avec l'association Air Normand, qui est chargé de mesurer la qualité de l'air, d'informer les autorités compétentes et de prévoir les épisodes de pollution.

Ce PPA a été approuvé le 26 février 2007.

Figure 24 : Les zones de bruit de la commune d’Houpeville



Nuisances sonores

La commune d'Houpeville est concernée par 3 zones de bruit (cf. figure 24):

- Une zone de bruit liée à la voie ferrée : le passage de la ligne Le Havre – Paris. **Cette zone de bruit est de 300 mètres (catégorie 1) de part et d'autre de la voie.**
- Deux zones de bruit liées aux infrastructures de transport routières. **La D.121 et la RN.27 sont considérées comme voies bruyantes, la largeur des secteurs affectés par le bruit est de 100 mètres pour chaque voie.**

Ces zones de bruit sont classées au titre des arrêtés préfectoraux suivants :

- Routes nationales, autoroutes et voies ferrées, arrêté du 28 février 2001
- Routes départementales, arrêté du 28 mai 2005

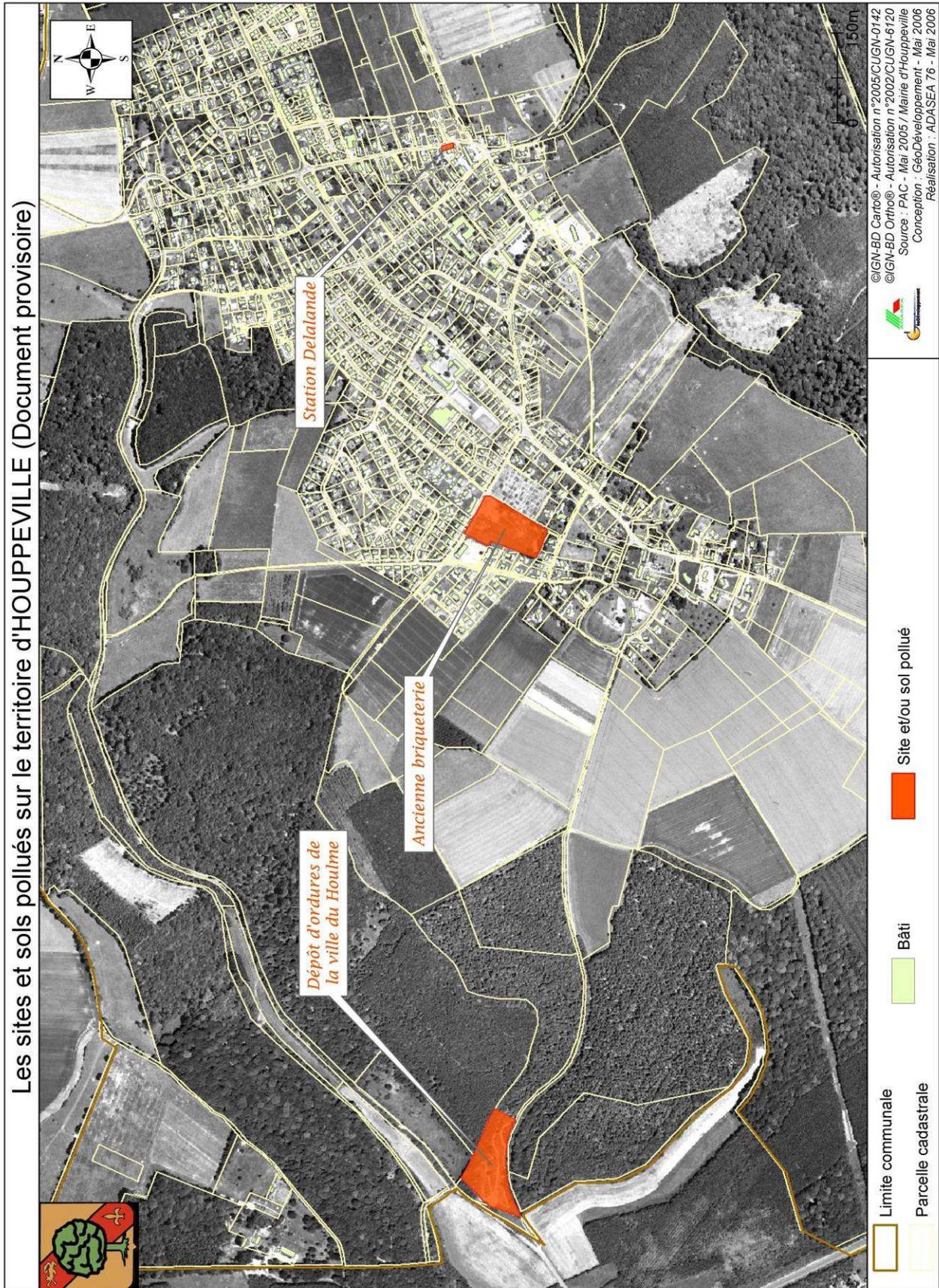
Sites et sols pollués

Un site pollué est un site dont la pollution est causée par d'anciens dépôts de déchets ou par l'infiltration de substances polluantes.

A ce jour, ont été recensés 6 sites susceptibles d'être pollués sur le territoire communal d'Houpeville, 3 sont cartographiés sur la figure 25. Avant toute nouvelle utilisation de ces sites, et en cas de pollution avérée, il faudrait vérifier le niveau de pollution et rendre compatibles les sites avec les usages prévus.



Figure 25 : Les sites et sols potentiellement pollués localisés sur la commune d'Houpeville



Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
DELALANDE Augustin		CD 121	Chemin départemental 121	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié
	Ancienne carrière	D121	Chemin départemental 121 D 121	b08.11z	Activité terminée	Inventorié
SANITARIUM (LE)	décharge	Forêt Verte, en bordure du chemin GC 66, voir aussi Loups Vallons	Chemin départemental 121 D 121 "Forêt Verte", en bordure du chemin GC 66, voir aussi "Loups Vallons"	e38.45z	Ne sait pas	Inventorié
DEPOT D'ORDURES DE LA VILLE DE HOULME	décharge	La Muette en bordure du chemin de la côte des Sapins, de Houllme au hameau de Plaibosc	Chemin départemental 121 D 121 "Forêt Verte", en bordure du chemin GC 66, voir aussi "Loups Vallons" "La Muette" en bordure du chemin de la côte des Sapins, de Houllme au hameau de Plaibosc	e38.11z	Ne sait pas	Inventorié
? / ex Ancienne briquetterie des hautes Terres		Plainbosc, Les Hautes Terres	Chemin départemental 121 D 121 "Forêt Verte", en bordure du chemin GC 66, voir aussi "Loups Vallons" "La Muette" en bordure du chemin de la côte des Sapins, de Houllme au hameau de Plaibosc Les Hautes Terres Plainbosc	c23.3	Activité terminée	Inventorié
HERBERT Claude			Chemin départemental 121 D 121 "Forêt Verte", en bordure du chemin GC 66, voir aussi "Loups Vallons" "La Muette" en bordure du chemin de la côte des Sapins, de Houllme au hameau de Plaibosc Les Hautes Terres Plainbosc	g47.30z	Ne sait pas	Inventorié

2.6. Synthèse

Atouts / Forces... ...à préserver et/ou valoriser	Contraintes / Faiblesses... ...à prendre en compte et à atténuer
<ul style="list-style-type: none"> • 75% de la commune en boisement • 10% de la commune en espaces agricoles • Des dispositifs de lutte contre les inondations au niveau du Bassin Versant (CAR) • Un paysage de qualité • Un patrimoine bâti de qualité • 2 ZNIEFF (une de type 1 & une de type 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque inondations • Risque cavités • Aucune exploitation agricole sur la commune • 6 sites et sols pollués • Des ZNIEFF à considérer • 3 voies bruyantes • 6 états de catastrophe naturelle
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir à l'urbanisation tout en préservant la qualité paysagère • Ouvrir à l'urbanisation tout en conservant le caractère « champêtre » de la commune • Ouvrir à l'urbanisation tout en assurant la sécurité des biens et des personnes (risques inondation et effondrement) • Pérenniser l'activité agricole 	

3. Environnement socio-économique

3.1. Démographie

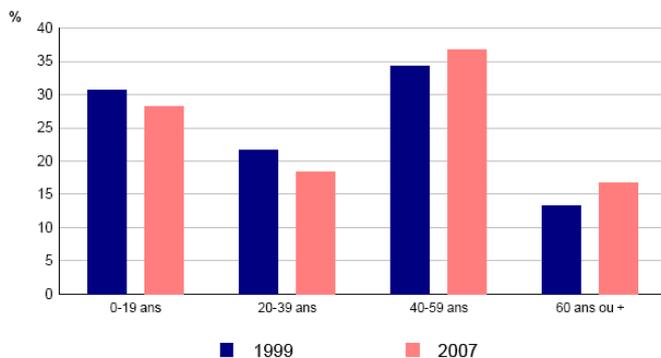
La population de la commune d'Houpeville au recensement général de la population de 1999 est de 2405 habitants.

La population de la commune a augmenté entre 1982 et 1999, passant de 1901 à 2405 habitants. L'évolution démographique de la commune affirme une augmentation constante du nombre d'habitants entre 1990 et 1999 par un taux de variation annuel de 0.13%.

Ce taux de variation (90-99) est calculé en fonction du solde migratoire annuel (-0.41%) et du solde naturel annuel (0.54%).

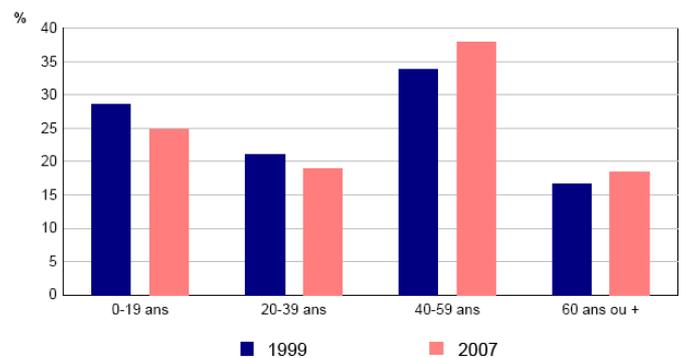
En 2007, le recensement de la population évalue la population d'Houpeville à **2 396 habitants, soit une baisse de 9 habitants en 8 ans.**

Répartition des hommes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Si l'on étudie la répartition selon l'âge, on remarque que la population d'Houpeville a perdu des habitants dans les tranches 0-19 ans et 20-39 ans, au profit des classes 40-59 et 60 ans et +.

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	898	836
Part des ménages d'une personne (%)	17,7	15,3
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	64,1	69,6
Nombre moyen de personnes par ménage	2,7	2,9

Depuis 1999, la commune compte 62 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 7,4%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	925	864
Résidences principales	898	836
Part dans l'ensemble des logements (%)	97,1	96,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	3	8
Logements vacants	24	20

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	898	836
dont		
- part des maisons (%)	92,3	90,3
- part des appartements (%)	7,5	4,8

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007
RP99 - Exploitations principales

Il est important également de souligner que le nombre de ménages et de logements a augmenté entre 1999 et 2007 et malgré cela la population a diminué.

Ces constants nous laissent penser que la population de la commune d'Houpeville vieillit, **avec taux d'occupation de 2.59 habitants par logements en 2007**, contre 2.78 en 1999.

La commune d'Houpeville suit la tendance départementale des communes rurales.

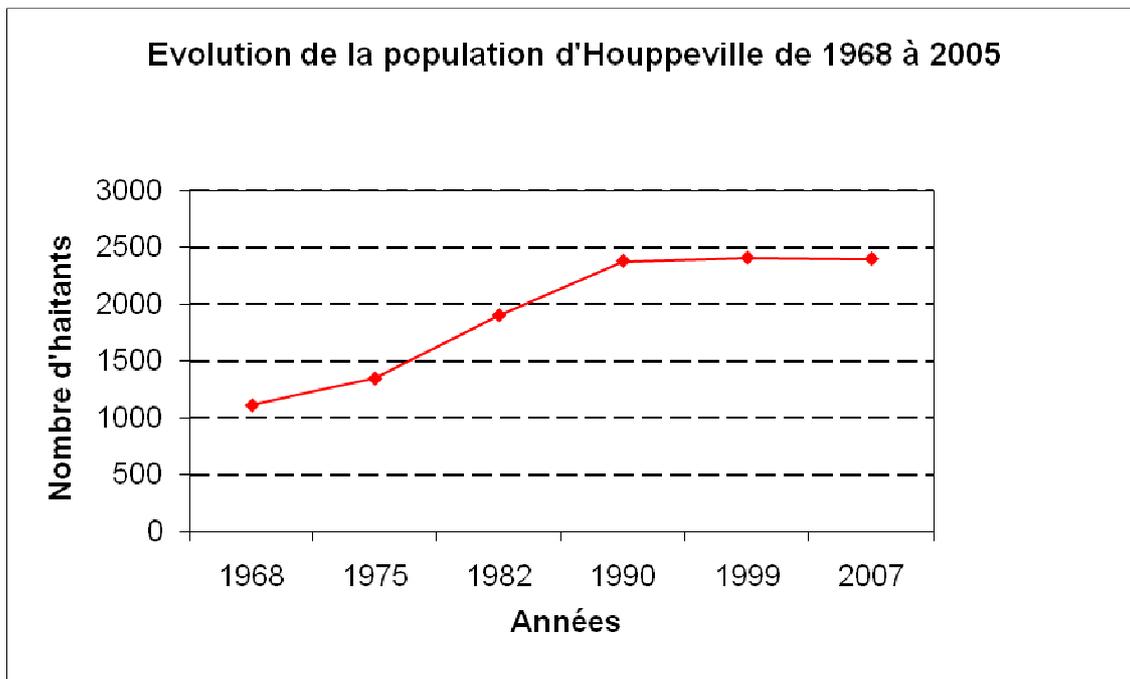
3.2. Habitat

Les logements de la commune sont représentés par 90% de logements individuels, et 9% de logements locatifs sociaux, avec seulement 20 logements vacants en 1999 (2,3%). Le taux de résidences secondaires est lui aussi très faible puisqu'il s'élève à 0.6% soit 5 résidences.

Les logements sont constitués à 79% de propriétaires, à 20% de locataires dont 6.5% en logement HLM.

3.3. Projet démographique

Depuis les années 1990, la population d'Houpeville est en stagnation, voire en diminution si l'on considère les chiffres en 1999 et 2007 (- 9 habitants).



La commune souhaite donc lutter contre cette perte de population, et le vieillissement qui caractérise celle-ci. La commune souhaite donc élever le rythme de constructions, qui, préalablement à la naissance de la Voix Maline, était relativement faible.

Entre 2001 et 2005 peu de permis de construire ont été délivrés à Houpeville (*cf. figure 26*)

Figure 26 : Les permis de construire délivrés à Houpeville entre 2001 et 2005

Les permis de construire pour les nouveaux logements ayant été délivrés à Houpeville entre 2001 et 2005					
Années	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de PC	4	2	1	3	3

Le lotissement de la Voix Maline, réalisé entre 2007 et 2009, a déjà complété l’offre de logements sur la commune, avec 90 constructions.

Compte-tenu des équipements et des services disponibles sur le territoire communal, le projet politique qui s’appuie sur le présent diagnostic se base sur une moyenne de 10 à 11 permis par an pendant dix ans, soit 100 nouvelles constructions sur 10 ans, pour accueillir 210 habitants sur la période (taux d’occupation par logements de 2,1).

Afin de vérifier que les objectifs de construction d’Houpeville étaient conformes aux objectifs de constructions du PLH, le calcul suivant a été réalisé. La population d’Houpeville représente 5.1 % de la population du secteur du Plateau Nord. Sur les 1880 logements neufs prévus sur la période du PLH 2007 - 2013, 95 sont destinés à être construits sur la commune d’Houpeville. Autant dire que le lotissement de la Voix Maline couvre déjà l’objectif du PLH pour Houpeville. Cependant, le PLH ne va pas au-delà de 2013, il faut donc se référer aux orientations du Schéma Directeur de Rouen Elbeuf.

L’objectif du Schéma Directeur pour le Plateau Nord est de 290 constructions neuves par an jusqu’en 2020. 5,1 % de ces constructions seront situées sur le territoire d’Houpeville, soit 14,5 logements par an, soit 160 nouvelles constructions sur la période 2009 – 2020.

En se basant sur une moyenne de 10 à 11 permis par an, le projet démographique de la commune d’Houpeville se situe dans la même logique que le Schéma Directeur, sans pour autant le dépasser.

3.3. Economie

3.3.1. Généralités

Emploi

L'environnement socio-économique de la commune d'Houpeville est marqué par un faible taux de chômage en 1999 : 7,1% de la population active, le taux français étant de 12.8%.

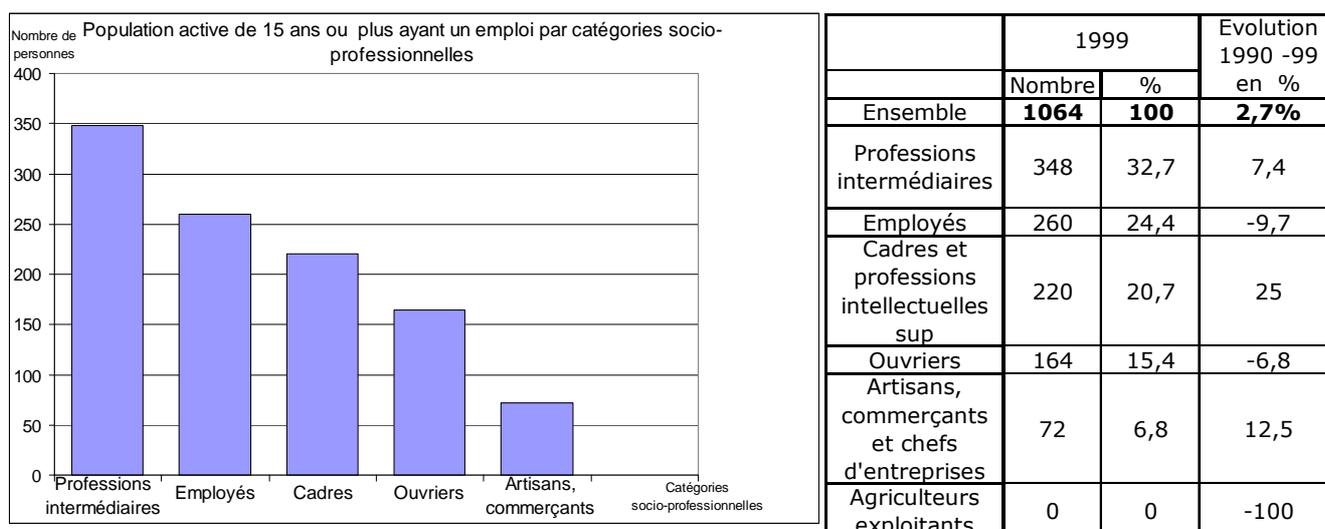
Les personnes les plus touchées par le chômage dans la commune sont les 15-24 ans à hauteur de 29% (cf. figure 30).

Entre 1990 et 1999, la proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures a augmenté de plus de 25%, alors qu'à l'inverse, la proportion d'ouvriers, d'employés et d'agriculteurs a baissé (cf. figure 31).

Figure 30 : Le taux de chômage à Houpeville en 1999

	Ensemble	Ayant un emploi	Chômeurs
Ensemble	1161	92,70%	7,10%
de 15 à 24 ans	62	69,40%	29%
de 25 à 49 ans	810	94%	5,90%
de 50 ans ou plus	289	94,10%	5,90%

Figure 31 : Répartition de la population active



Equipements et vie associative

(cf. figure 32)

Les équipements publics et administratifs

de la commune sont représentés par la mairie et la poste.



Des équipements scolaires et périscolaires sont présents sur la commune : une école maternelle et une école élémentaire.

Les équipements de transport

La commune d’Houpeville est desservie par les lignes numéros 35 et 43 de TCAR, soit la compagnie de transport de bus de l’agglomération Rouennaise.

La commune est dotée de **nombreux équipements sportifs** dont :

- Une salle des sports
- Un terrain de football
- Un terrain de tennis

De plus, des associations sportives permettent de faire vivre ces structures sportives communales.



La commune compte aussi dans ses équipements, la salle polyvalente du Vivier ainsi que la résidence de personnes âgées « La Pommeraie ».

Les associations de la commune d’Houpeville sont classées selon trois types :

- les **associations communales**, dont l’Amicale des anciens, les Anciens combattants, l’Association de parents d’élèves, l’Association paroissiale, le Comité des fêtes, l’Association des familles houpevillaises, la Garderie périscolaire, ainsi que les Jardins ouvriers et familiaux.

- les **associations culturelles**, dont l’Ecole de musique, l’Association H.D.A., le Kuydo traditionnel houppevillais, l’Association de jeux en réseau, la Chorale, l’Amicale laïque et les Activités féminines.

- les **associations sportives**, dont l’Association des Cateliers, le Badminton club, l’Equitation, Gym plus, le Judo club houppevillais, le Karaté club, le Montville Houpeville Basket club, Rythmes Danse et Loisirs, le Tennis club, l’Union sportive houppevillaise, le Vélo club houppevillais, le Volley-ball houppevillais, et le Yoga.



3.3.2. Les exploitations agricoles

La surface agricole utile de la commune d’Houpeville est de 228 hectares. La commune ne compte aucune exploitation professionnelle sur son territoire.

L’ensemble des terres agricoles est exploité par des agriculteurs ayant leur siège sur des communes voisines.

3.3.3. Activités et tourisme

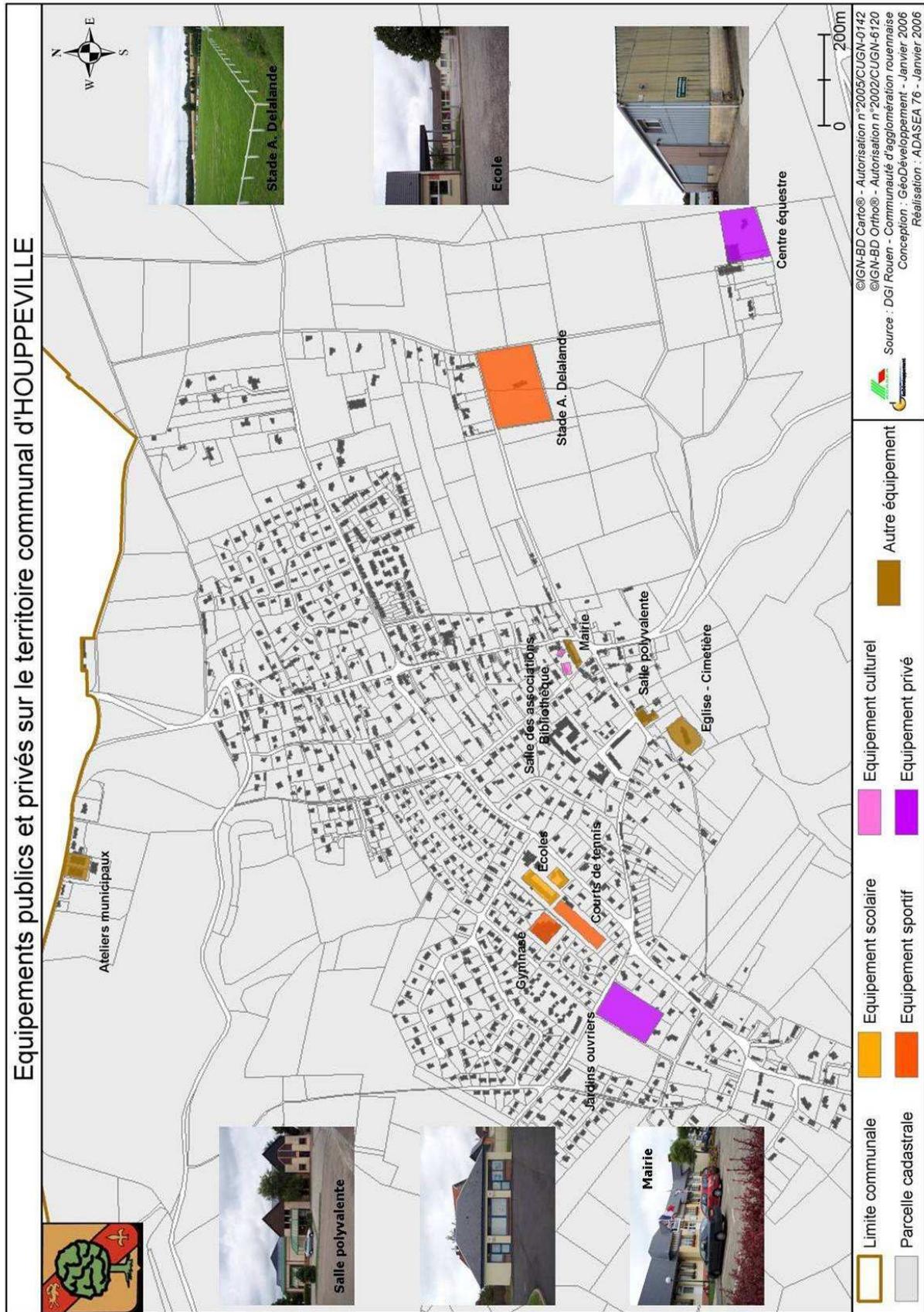
Les activités artisanales et entreprises

La commune d’Houpeville compte 9 commerces de proximité. Parmi eux on trouve :

- Une agence immobilière
- Une boucherie charcuterie
- Une boulangerie pâtisserie
- Un coiffeur
- Une supérette



Figure 32 : Les équipements publics et privés d’Houpeville



Les entreprises implantées sur la commune d’Houpeville sont au nombre de 8 :

- Une entreprise de chauffage
- Une entreprise de couverture, de cheminée, de tubage et de paratonnerre
- Une entreprise spécialisée en électricité générale
- Un garagiste
- Un maçon
- Une entreprise de peinture, vitrerie et papiers peints
- Un plombier (dépannage et entretien)



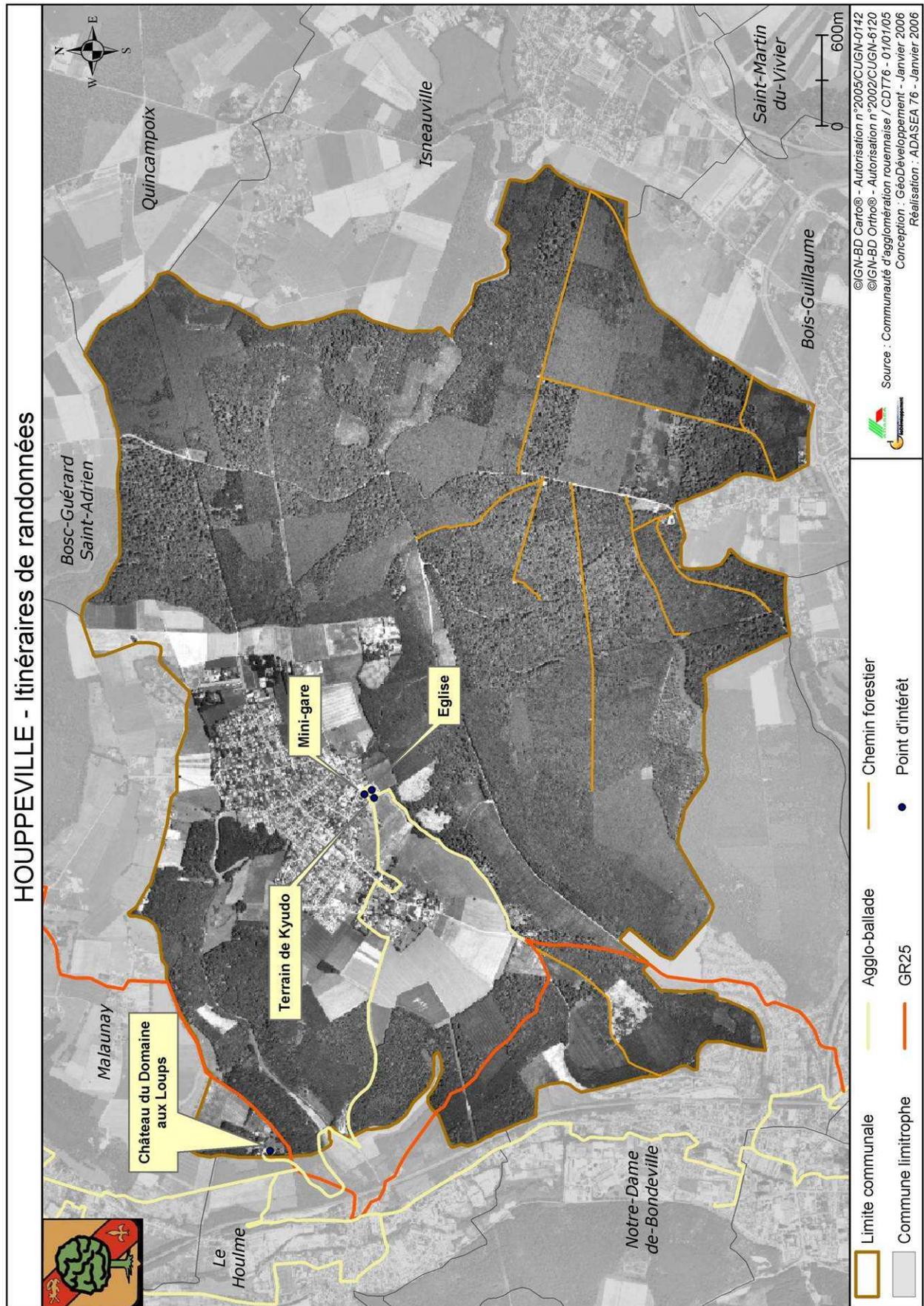
Les éléments touristiques

Les éléments touristiques de la commune d’Houpeville sont composés d’un chemin de grande randonnée (GR 25) sur 3,5 km, et de chemins forestiers d’une longueur totale de 14,5 km, sur le territoire communal (cf. figure 33).

Chambres d’hôtes et Gîtes

Une chambre d’hôtes est recensée sur la commune, située dans la rue Paul Langevin.

Figure 33 : Les chemins de randonnée de la commune d’Houpeville



3.4. Synthèse

Atouts / Forces... ...à préserver et/ou valoriser	Contraintes / Faiblesses... ...à prendre en compte et à atténuer
<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de résidences secondaires • 90% de logements individuels • Un grand nombre de constructions nouvelles depuis 1999 • Très peu de logements vacants • Des commerces de proximité • Transport en commun TCAR • Les capacités du groupe scolaire ne sont pas saturées • De nombreux équipements publics sur la commune • Un réseau de chemins de randonnées dense (<i>Forêt Verte</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements individuels sont consommateurs d'espace • Un centre commercial peu valorisé
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire des logements individuels en limitant la consommation d'espace • Limiter la consommation de l'espace tout en conservant le cadre de vie « champêtre » • Conserver les commerces de proximité malgré la concurrence des communes de l'agglomération rouennaise 	